



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.32
15 octobre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 32e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 9 octobre 1987, à 10 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)
Puis : M. OULD BOYE (Mauritanie)
(Vice-Président)

Allocution de S. E. M. Spyros Kyprianou, Président de la République de Chypre

Débat général [9] (suite)

Allocution de S. E. l'Honorable Va'ai Kolone, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Etat indépendant du Samoa occidental

Sir Satcam Boolell

Allocution de M. Edward Fenech-Adami, Premier Ministre de la République de Malte

M. Shongwe (Swaziland)

Organisation des travaux

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 20.

ALLOCUTION DE S. E. M. SPYROS KYPRIANOU, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE CHYPRE

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Ce matin, l'Assemblée va entendre une allocution de S. E. M. Spyros Kyprianou, Président de la République de Chypre.

S. E. M. Kyprianou, Président de la République de Chypre, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à S. E. M. Spyros Kyprianou, Président de la République de Chypre, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président KYPRIANOU (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je vous présente mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la haute fonction de président de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. La confiance qu'a placée en vous cette noble assemblée est un hommage rendu par la communauté internationale à votre personne et à votre pays, avec lequel Chypre entretient des relations étroites d'amitié. Je suis persuadé que grâce à votre expérience et à votre compétence, vous saurez diriger les débats de cette session vers une heureuse conclusion. Je tiens également à féliciter votre prédécesseur, M. Choudhury, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, pour la manière parfaite dont il s'est acquitté de sa tâche difficile de président de la quarante et unième session, faisant honneur à la fois à son pays et à la région de l'Asie en général. Nous exprimons également notre gratitude au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie au nom des Nations Unies.

L'ouverture de cette session a coïncidé avec un événement historique. La conclusion de l'accord entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur l'élimination des missiles à moyenne et à courte portée est d'une importance capitale non seulement en ce qui concerne les relations entre les deux superpuissances mais également pour toute l'humanité. Cet événement a naturellement donné lieu à un optimisme bien fondé quant à l'avenir de l'humanité. On peut certes arguer de façon valable que le danger d'une catastrophe nucléaire n'a pas encore été complètement et définitivement écarté. Pourtant, le récent accord intervenu à Washington est un pas concret et spécifique dans cette voie. Il montre également

Le Président Kyprianou

de façon concrète qu'en dépit des grandes difficultés qui subsistent, par suite des divergences de vues qui existent entre eux sur de nombreuses questions, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont la volonté politique d'oeuvrer ensemble pour réduire progressivement et éliminer une fois pour toutes le danger très réel qui menace l'existence et la survie mêmes de l'humanité, particulièrement depuis que la course aux armements nucléaires a commencé.

Nous espérons que l'accord de principe conclu à Washington sera bientôt confirmé de façon définitive, signé et appliqué, et qu'il sera le prélude à d'autres accords dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous ne sous-estimons pas les difficultés en ce qui concerne certains aspects particuliers du désarmement nucléaire, mais nous sommes fermement convaincus que quelques initiatives supplémentaires pourraient facilement être prises pour renforcer, d'une part, la confiance mutuelle, ce qui est grandement nécessaire et favoriser, d'autre part, le processus d'un désarmement nucléaire complet. Certes, les efforts déployés pour traiter des aspects les plus complexes doivent se poursuivre de façon soutenue, mais des mesures telles que l'interdiction complète des essais nucléaires et l'examen effectif de la question des armes chimiques doivent également être prises sans retard.

La poursuite des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire, extrêmement importante en soi, permettra également aux deux superpuissances d'améliorer constamment leurs relations et de promouvoir une étroite coopération entre elles dans l'examen d'autres problèmes, globaux ou régionaux, dont il faut rechercher la solution avec urgence et détermination. Il est souhaitable en effet que les deux superpuissances, parallèlement à leur dialogue sur le désarmement nucléaire et le désarmement en général, doivent déployer des efforts concertés pour s'attaquer d'urgence à d'autres problèmes. Nous n'entendons pas par là que les deux superpuissances ont le droit d'apporter à ces problèmes des solutions de leur choix, mais nous sommes suffisamment réalistes pour reconnaître qu'elles sont à même d'influencer les événements et de contribuer de façon décisive à la solution de ces problèmes. Le dénominateur commun, bien évidemment, ne peut être que les principes de la Charte et les résolutions des Nations Unies.

En d'autres termes, nous pensons que les Nations Unies ne peuvent devenir efficaces que si les membres permanents du Conseil de sécurité, et en particulier les deux superpuissances, décident par une action commune de les rendre efficaces.

Le Président Kyprianou

Voici la réponse évidente à la question de savoir comment y parvenir : les superpuissances et tous les autres Membres, et en particulier les autres membres permanents du Conseil de sécurité, doivent se mettre d'accord pour appuyer les décisions du Conseil et agir ensemble avec détermination pour assurer leur stricte application dans tous les cas, sans distinction, quels que soient les pays qu'elles affectent, en abandonnant ainsi la tendance à adopter deux poids deux mesures, comme cela a été le cas jusqu'à présent. C'est la seule façon de rendre le Conseil de sécurité efficace et c'est la seule façon de résoudre la plupart des problèmes qui se posent encore au monde.

Année après année, nous parlons tous ici de la nécessité absolue de faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument efficace de paix et de sécurité dans le monde, comme cela a été prévu par ses membres fondateurs et stipulé dans la Charte. La plupart d'entre nous, chaque année, prenons la parole dans cette salle pour évoquer la nécessité impérieuse d'instaurer un système global de sécurité internationale au moyen des mécanismes et procédures existants prévus par la Charte. Il est aujourd'hui plus urgent que jamais d'entamer des débats sérieux et fructueux pour atteindre cet objectif, qui est également intimement lié aux efforts en cours dans le domaine du désarmement, et à l'examen et au règlement d'autres problèmes globaux et régionaux.

Lorsque nous parlons de la nécessité de poursuivre le dialogue et le processus de désarmement, lorsque nous parlons de la nécessité de mettre en pratique un système général de sécurité internationale, lorsque nous parlons de la nécessité de s'attaquer efficacement à tous les autres problèmes globaux et régionaux et de les résoudre, nous restons fermement convaincus que ces efforts doivent être menés parallèlement car, du fait de leur corrélation, tout progrès dans un domaine améliorera automatiquement les perspectives de progrès dans d'autres domaines.

Il est vraiment encourageant et réconfortant de pouvoir envisager aujourd'hui l'avenir avec optimisme et confiance. Nous espérons qu'avec le temps, cet optimisme et cette confiance grandiront et se renforceront. Pour envisager l'avenir avec plus de confiance, l'humanité a besoin de résultats tangibles. C'est dans cet esprit que nous espérons que le dialogue entre les deux superpuissances se soldera par des résultats plus positifs, et c'est dans le même esprit que nous attendons des résultats comparables de la prochaine réunion qui doit avoir lieu

Le Président Kyprianou

entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev, au-delà de la signature de l'accord déjà conclu en principe il y a quelques jours à Washington. Nous leur souhaitons sincèrement à tous deux plein succès.

En soulignant l'importance capitale du rôle des superpuissances dans tous les problèmes internationaux, je n'avais pas l'intention de minimiser ni de sous-estimer le rôle et la contribution significative de tous les autres pays Membres de l'Organisation des Nations Unies. Bien au contraire, nous ne devons pas nous désintéresser des problèmes et laisser aux seules superpuissances le soin de les régler, car une telle attitude ne peut guère faciliter les efforts de ces mêmes superpuissances.

Le Président Kyprianou

Tous les Membres des Nations Unies ont d'importantes responsabilités à assumer. En fait, l'amélioration du climat international, qui a résulté du rapprochement entre les superpuissances, a accru les possibilités pour tous les Membres des Nations Unies, grands ou petits, individuellement et collectivement, de contribuer de façon plus substantielle et plus sérieuse à la réalisation de nos buts et objectifs communs. Cela, je dois le souligner une fois de plus, ne se limite pas à un pays ou groupe de pays particuliers. Cela ne se limite pas aux alliés des deux superpuissances, ni aux autres groupes de pays, telle la Communauté économique européenne qui, en raison de sa puissance et de son influence, a, sans aucun doute, un rôle tout particulier à jouer. Cela ne se limite pas non plus aux membres permanents du Conseil de sécurité ni aux membres du Conseil de sécurité dans leur ensemble. Les efforts collectifs de toutes les organisations régionales sont également importants. D'importantes initiatives, comme celle des Six, la Grèce, la Suède, l'Argentine, le Mexique, l'Inde et la Tanzanie, doivent se poursuivre avec plus de détermination encore, compte tenu de l'évolution récente des événements. La contribution de tous est plus que jamais nécessaire.

A cet égard, je voudrais souligner l'importance que j'attache au rôle du Mouvement des non-alignés, auquel appartiennent la plupart des membres de cette assemblée. Le Mouvement des non-alignés, depuis sa création, a joué un rôle positif et constructif dans les affaires mondiales grâce à la grande force morale qu'il incarne. Les perspectives d'un rôle plus grand et plus effectif pour le Mouvement des non-alignés se sont accrues aujourd'hui. Je voudrais réaffirmer aujourd'hui ce que j'ai souligné lors de la dernière conférence au sommet du Mouvement des non-alignés, à Harare, à savoir que nous devons maintenant nous concentrer sur la façon d'accroître l'efficacité de notre mouvement. Je tiens à déclarer que Chypre, bien que petite et peu puissante, et malgré les contraintes que lui impose son problème particulier, oeuvrera énergiquement à la réalisation de cet objectif. Nous coopérerons avec tous les autres membres du Mouvement pour parvenir à des conclusions concrètes, qui pourront être examinées à la prochaine conférence ministérielle du Mouvement des non-alignés, qui doit se tenir le 5 septembre prochain, et que Chypre aura l'honneur d'accueillir. J'attache, personnellement, une grande importance à cette réunion et nous oeuvrerons tous à son succès.

J'ai déjà exprimé ma conviction que le nouveau climat qui règne à la suite de l'accord conclu récemment à Washington et qui a permis l'amélioration des relations

Le Président Kyprianou

entre les deux superpuissances, créera des conditions favorables à la recherche de solutions aux autres grands problèmes internationaux et crises régionales.

L'un de ces problèmes qui intéresse et préoccupe le monde entier est la conjoncture économique actuelle. Elle se manifeste par une crise structurelle et témoigne de la nécessité d'accroître d'urgence la coopération multilatérale pour trouver des solutions aux différents aspects du problème. L'écart entre le Nord et le Sud subsiste. En outre, la crise de la dette extérieure demeure l'un des obstacles les plus sérieux au progrès et à la souveraineté réelle de nombre de pays en développement.

Un nouvel ordre économique international revêt en soi la plus grande importance. Il faut donc poursuivre sans relâche les efforts destinés à l'édifier, sans pour autant oublier le rapport entre cet objectif et celui, général et final, d'une paix et d'une sécurité durables dans le monde. A cet égard, il convient de souligner également le rapport entre le désarmement et le développement. On l'a réaffirmé et souligné à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement et il est évident que de nouvelles mesures s'imposent pour que les conclusions unanimes adoptées à la Conférence se concrétisent à l'avantage de tous les pays et de tous les peuples.

On devrait également mettre à profit ce nouveau climat pour examiner d'urgence les différents problèmes régionaux qui continuent de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité. Il ne fait aucun doute que, pour trouver des solutions à ces problèmes, il faut, plus que jamais, que toutes les nations agissent de concert et coopèrent. A cet égard, le rôle des membres permanents du Conseil de sécurité, et en particulier celui des deux superpuissances, est d'une importance capitale. Et l'on ne peut résoudre ces problèmes avec succès qu'en respectant scrupuleusement les buts et principes de la Charte et les résolutions des Nations Unies et en garantissant le respect et la mise en oeuvre.

Les principes consacrés dans la Charte et énoncés dans les instruments régionaux, comme l'Acte final d'Helsinki, à savoir le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, la non-intervention, l'égalité de droits et le droit à l'autodétermination, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, font encore l'objet de violations flagrantes dans diverses parties du monde, ce qui perpétue des situations dangereuses et explosives et contribue à l'effondrement de l'ordre juridique et de la sécurité dans ces régions.

Le Président Kyprianou

On ne saurait tolérer plus longtemps que les droits fondamentaux de millions de personnes dans le monde soient chaque jour violés de façon flagrante, en dépit de l'existence d'instruments juridiques internationalement acceptés. Ces instruments, conclus depuis la création des Nations Unies, incarnent la conscience morale de l'humanité et consacrent les normes humanitaires qui devraient guider la conduite de tous les membres de la communauté internationale s'agissant des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Pourtant, la politique odieuse de l'apartheid est encore une sinistre réalité en Afrique du Sud. La communauté internationale n'a pas été à même, à ce jour, de mettre un terme à ce crime perpétré contre la conscience même de l'humanité et qui est un défi à l'autorité des Nations Unies. Des condamnations ont été prononcées dans toutes les parties du monde, mais des mesures concrètes, comme celles prévues dans la Charte, ne sont pas adoptées en raison de l'absence d'unanimité parmi les membres permanents du Conseil de sécurité. On espère que, grâce au nouvel esprit qui s'est récemment manifesté quant à la nécessité d'octroyer au Conseil de sécurité un rôle effectif et décisif dans la solution des problèmes, le Conseil et, en particulier ses membres permanents, trouvera le moyen de convenir de mesures concrètes conformes à la Charte et susceptibles de mettre enfin un terme à la situation intolérable qui règne en Afrique du Sud.

La situation en Afrique du Sud est l'un des exemples auxquels je pensais au début de mon allocution, lorsque je parlais de la nécessité d'en finir avec l'odieux concept de deux poids deux mesures. Cela concerne manifestement, dans certains cas, les obstacles à l'adoption de résolutions par le Conseil de sécurité, et dans d'autres, la non-application de résolutions adoptées parfois à l'unanimité. Un exemple frappant de ce dernier cas nous est fourni par la situation en Namibie, problème qui pourrait être facilement résolu si les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité étaient scrupuleusement appliquées. Et je le répète encore une fois, c'est aux membres permanents du Conseil de sécurité qu'il incombe en premier lieu de veiller à ce qu'il en soit ainsi.

Au Moyen-Orient, le peuple palestinien, sous la houlette de l'Organisation de libération de la Palestine, poursuit la lutte pour ses droits inaliénables. En dépit de l'adoption d'un grand nombre de résolutions par les Nations Unies, le peuple palestinien se voit toujours nier ses droits inaliénables, notamment le droit d'édifier son propre Etat indépendant.

Le Président Kyprianou

Une fois de plus, il est grand temps que les membres permanents du Conseil de sécurité et, comme dans tous les autres cas, en particulier les superpuissances, prennent la décision politique de travailler ensemble à la solution de ce problème qui est au coeur de la question du Moyen-Orient et qui continue à faire peser une menace réelle sur la paix et la sécurité internationales. Que ceux qui ont le pouvoir de résoudre le problème méditent sur les effusions de sang et réfléchissent au sort tragique des peuples des pays concernés, dont le Liban, où la situation est devenue une véritable tragédie, menace l'intégrité territoriale et l'unité de ce pays ami. A propos de la situation au Moyen-Orient, nous sommes pleinement favorables à la convocation d'une conférence internationale, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP.

En ce qui concerne l'Amérique centrale, nous saluons et appuyons l'accord récemment intervenu au Guatemala entre les présidents des pays de la région. Nous appuyons pleinement les efforts du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui tendant à rechercher une paix durable et une stabilité permanente dans cette région perturbée. Mais, là encore, il faut souligner que si l'on veut parvenir à des résultats, les principes du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région aussi bien que les principes de non-intervention et de non-ingérence prévus dans la Charte doivent être strictement observés.

On a déjà beaucoup parlé dans cette assemblée de la guerre qui oppose l'Iran et l'Iraq et de la situation explosive qui règne dans le Golfe. Nous devons tous appuyer le Secrétaire général des Nations Unies dans les efforts qu'il déploie dans ce domaine. Confiants, nous espérons que l'action du Conseil de sécurité aboutira à restaurer la paix et la sécurité dans la région.

S'agissant des résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité à propos de diverses questions, certains orateurs ont souligné le caractère obligatoire de ces résolutions. Ils sont même allés jusqu'à rappeler aux représentants les dispositions de la Charte qui prévoient des mesures spécifiques au cas où l'un des Membres de l'Organisation manquerait à son obligation d'appliquer ces résolutions. Je ne saurais trouver de remarque plus appropriée avant d'aborder la question de Chypre, dans la mesure où c'est précisément parce

Le Président Kyprianou

que les résolutions des Nations Unies en général, et celles du Conseil de sécurité en particulier, ont été complètement ignorées de la Turquie, que le problème de Chypre n'est toujours pas résolu. Et c'est parce que la Turquie n'éprouve pas la nécessité de respecter ces résolutions qu'elle n'a pas encore renoncé à ses visées expansionnistes et partitionnistes contre Chypre. Il est grand temps de rappeler fermement à la Turquie le caractère obligatoire des résolutions du Conseil de sécurité de même que les dispositions pertinentes de la Charte en cas de manquement dans l'application de ces résolutions.

Treize ans se sont écoulés depuis que la Turquie a envahi et occupé 37 % de notre territoire. Plusieurs résolutions et décisions des Nations Unies exigent le retrait des troupes d'occupation, le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et du non-alignement de la République de Chypre, le retour des réfugiés dans leurs foyers dans des conditions de sécurité, la cessation de la destruction du patrimoine culturel de Chypre par la Turquie, la restauration des droits de l'homme pour tous les Chypriotes, la recherche rapide des personnes disparues ainsi que l'annulation de toutes les mesures tendant à la sécession de la partie occupée et à la consolidation de la division. Contrairement aux exigences exprimées par la communauté internationale, le problème chypriote n'a pas encore été résolu et la Turquie continue à mener la même politique d'expansion et de partition, au mépris de la Charte et des résolutions des Nations Unies.

Pour notre part, nous avons fait ce que nous avons pu pour faciliter une solution en proposant tout une série de concessions sérieuses, concessions qu'aucun pays représenté dans cette assemblée n'aurait, je crois, acceptées dans des circonstances analogues. Et pourtant, le problème chypriote n'a pas été résolu. Nous savions dès le départ, et nous avons résolument tenté de le faire bien comprendre à tout le monde, que le problème de Chypre n'est pas essentiellement un problème constitutionnel. Il s'agit fondamentalement d'une d'invasion suivie d'une occupation, d'une intervention étrangère, d'une colonisation de la partie occupée par des colons venus de Turquie, d'une tentative tendant à détruire, pour la première fois de son histoire millénaire, la culture et la civilisation d'un pays. C'est une question de violation flagrante par la Turquie des droits de l'homme et des libertés fondamentales du peuple chypriote. C'est un problème d'expansionnisme de la part d'un voisin puissant, - mené non seulement au détriment de Chypre mais

Le Président Kyprianou

également au détriment de la Grèce et, peut-être aussi, d'autres pays de la région. C'est un problème qui découle de tentatives faites pour imposer une solution qui ne ferait que renforcer ces visées expansionnistes. Il est grand temps que le problème de Chypre soit examiné à sa racine grâce à l'application des dispositions de la Charte et des résolutions pertinentes des Nations Unies, qui contiennent tous les éléments nécessaires pour résoudre les aspects fondamentaux du problème chypriote.

Compte tenu des difficultés créées par l'intransigeance de la Turquie, des tendances se sont fait jour soit pour éluder soit pour retarder l'examen de fond du problème chypriote. Tout le monde reconnaîtra avec moi qu'aucun problème ne peut être résolu en éludant ou en différant son examen. La méthode qui consistait à éluder la question véritable n'a pas réussi. Elle n'aurait de toute façon pas réussi. Il n'est ni honnête ni réaliste de compter sur la faiblesse d'une partie, et donc de faire pression sur elle, au lieu de faire pression sur le pays qui agit en contradiction avec les principes de la Charte et les résolutions des Nations Unies.

Ceux qui sont susceptibles d'aider à trouver une solution au problème chypriote et qui sont à même de jouer un rôle significatif à cet égard ne doivent pas limiter leur attention à la question de savoir quand le problème de Chypre sera résolu, mais doivent plutôt se demander comment le problème de Chypre devrait être résolu. Le facteur temps est évidemment important, mais le fond de la solution l'est plus encore. Non seulement la solution doit se fonder sur les principes et les dispositions de la Charte ainsi que sur les résolutions et les décisions des Nations Unies, mais encore ne doit pas être susceptible de constituer le point de départ d'une nouvelle crise chypriote qui serait peut-être pire que les crises précédentes et qui aurait de sérieuses conséquences sur la paix et la sécurité dans la région. C'est la raison pour laquelle les aspects fondamentaux du problème chypriote et les conditions préalables à sa solution, à savoir la nécessité absolue du retrait de Chypre des troupes et des colonisateurs turcs, la protection concrète des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les Chypriotes et l'assurance de garanties internationales efficaces ainsi que la sécurité et l'avenir du pays doivent être examinés de façon prioritaire, sous peine que la

Le Président Kyprianou

situation actuelle, injuste et dangereuse, se poursuive au détriment de Chypre et de tout son peuple, indépendamment de l'origine ethnique. En outre, personne ne doit sous-estimer le danger potentiel que recèle la perpétuation de la situation actuelle. De même, personne ne doit être trompé par le fait qu'il n'y pas eu d'effusion de sang depuis un certain temps.

Nous sommes fermement et sincèrement convaincus que si les aspects fondamentaux du problème chypriote sont réglés, il ne sera pas du tout difficile de dégager une solution générale, du type de celles qui permettront d'assurer une paix durable à Chypre. C'est dans cet esprit que nous continuerons à coopérer de bonne foi avec le Secrétaire général. Et c'est dans le même esprit que nous avons proposé la tenue d'une conférence internationale afin de traiter les aspects externes du problème chypriote.

Le Président Kyprianou

Lorsque nous parlons d'une conférence internationale, nous voulons dire, au fond, une conférence des membres du Conseil de sécurité en vue de promouvoir l'application de leurs propres résolutions. Si nous demandons la convocation d'une conférence internationale - et je dis cela pour répondre à ceux qui s'opposent à cette proposition - ce n'est pas dans le but d'aider les grandes puissances à marquer des points ou obtenir des avantages, mais c'est parce que nous considérons qu'elle représente une méthode réaliste propice au renforcement du rôle et des efforts du Conseil de sécurité et du Secrétaire général. Je suppose que c'est pour les mêmes raisons que la tenue d'une conférence internationale sur la situation au Moyen-Orient recueille d'aussi larges suffrages.

Je voudrais maintenant évoquer précisément la présence, à Chypre, des troupes d'occupation turques, dont les effectifs se montent maintenant à près de 35 000 hommes, et des colonisateurs Turcs, dont le nombre est maintenant évalué à près de 65 000. A ce propos, lorsque nous parlons des "colonisateurs", je dois dire à cet égard - et peut-être le savez-vous - que le Gouvernement turc les a souvent décrits comme étant "travailleurs saisonniers". Soixante-cinq mille "travailleurs saisonniers" qui ont formé leur propre parti politique dont dépend l'actuel régime illégal; des travailleurs "saisonniers", à qui on a distribué les biens et les terres de ceux qui ont été expulsés de leurs foyers; des "travailleurs saisonniers" auxquels le régime illégal a octroyé illégalement la citoyenneté. Mais un tel mensonge n'est pas sans précédent de la part de la Turquie. Je me permets de rappeler que la Turquie a décrit l'invasion de 1974, il y a 13 ans, comme "une opération de police limitée" - qui se poursuit encore.

Les troupes d'occupation turques non seulement ont augmenté en nombre, mais ont été renforcées de façon continue et considérable en équipements militaires tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif, et ce, en dépit des résolutions répétées des Nations Unies.

La Turquie est un pays puissant et Chypre est un pays très petit et très faible. La proximité géographique est telle que Chypre vivra toujours dans des conditions dangereuses. Et pourtant nous avons offert, et j'ai renouvelé cette offre, hier, au Secrétaire général, de démanteler nos propres défenses et de dissoudre notre propre garde nationale si toutes les troupes turques et le personnel, y compris les colonisateurs de Turquie, se retirent de Chypre, de façon

Le Président Kyprianou

que les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs puissent régler leurs problèmes internes, de façon pacifique et sans ingérence étrangère. Une partie de ma proposition concerne également la création d'une force internationale de paix sous l'égide des Nations Unies, dont la composition et le mandat seraient convenus et approuvés par le Conseil de sécurité, afin d'accroître le sentiment de sécurité à l'intérieur du pays. Il va sans dire que non seulement les troupes et les colonisateurs turcs doivent se retirer mais que la prétendue armée chypriote turque doit également être démantelée et dissoute. En fait, ma proposition prévoit la démilitarisation totale de la République de Chypre, à l'exception de la Force internationale de paix qui figure dans ma proposition et une force de police locale mélangée d'une importance réduite. Il va de soi, bien entendu, que, dans ce cas, des garanties internationales suffisantes doivent être assurées pour protéger Chypre de toute menace ou danger extérieurs. Je prie instamment non seulement le Secrétaire général mais également tous les membres du Conseil de sécurité et tous les membres de l'Assemblée générale d'examiner soigneusement ma proposition et de contribuer à son adoption et à son application. Si la Turquie décide d'abandonner ses visées expansionnistes, on ne voit pas pourquoi cette proposition concrète, pacifique, réaliste et d'une portée considérable, ne pourrait pas être acceptée. Ma proposition non seulement contribuera de façon décisive à résoudre le problème de Chypre dans son intégralité et de façon durable, mais elle éliminera également une menace potentielle à la paix et à la sécurité dans cette région dangereuse et sensible du monde.

Une proposition analogue a été avancée par le Premier Ministre de Grèce, M. Andreas Papandreou, selon laquelle la Grèce est disposée à assumer une partie substantielle du coût financier que représenterait la Force internationale de paix envisagée dans la proposition. Chypre est également disposé à participer de façon significative au coût de cette opération.

Au cours de ma réunion d'hier avec le Secrétaire général, j'ai de nouveau formulé une demande relative à la question spécifique de la ville de Varosha. J'ai demandé au Secrétaire général, une fois encore, d'exiger que la ville de Varosha soit restituée par la puissance occupante, la Turquie, aux Nations Unies, pour la repeupler de ses habitants légitimes, conformément aux dispositions concrètes qui figurent dans la résolution 550 (1984) du Conseil de sécurité, résolution

Le Président Kyprianou

contraignante. Cette démarche permettrait d'améliorer l'atmosphère et représenterait un premier pas dans la bonne direction.

Au cours de la réunion que j'ai eue hier avec le Secrétaire général, je lui ai dit à quel point j'étais préoccupé et inquiet de voir qu'en dépit de nos efforts et de notre bonne volonté, aucun progrès relatif au sort des personnes disparues et n'avait encore été accompli et je l'ai prié instamment de prendre toutes les mesures supplémentaires voulues pour examiner dans les plus brefs délais ce problème purement humanitaire. Il est inconcevable que la Turquie puisse continuer à adopter une attitude aussi négative face à une question humanitaire comme celle-ci. J'ai également souligné une fois de plus la nécessité de protéger ceux qui se trouvent enclavés dans la zone occupée de Chypre et de renouveler les efforts en vue d'appliquer l'accord pertinent relatif conclu à Vienne en 1975, qui a été systématiquement violé, comme tous les autres accords, par la partie turque.

Le problème de Chypre n'est pas un différend entre l'Est et l'Ouest. Et pourtant je suis fermement convaincu que la coopération entre les grandes puissances, comme c'est le cas pour d'autres problèmes régionaux, et pour autant que cette coopération soit fondée sur la Charte et les résolutions des Nations Unies, contribuera de façon décisive à une solution juste, viable et réalisable du problème de Chypre, assurant ainsi une paix durable, la liberté, la justice et le bonheur pour tous les habitants de notre petit pays sans distinction d'origine ethnique, ainsi que la paix et la sécurité dans la région.

Nous espérons que l'Assemblée générale, qui a été priée d'examiner une fois de plus le problème de Chypre après une pause de quatre ans, marquée non seulement par une absence de progrès substantiels mais par une série de provocations de la part de la Turquie, nous aidera dans nos efforts qui, après tout, poursuivent des objectifs qui sont en accord total avec les buts et les principes des Nations Unies. Je tiens à souligner une fois encore que nous n'avons pas le droit et que nous n'envisageons pas d'abandonner ces objectifs, dont la réalisation concerne la survie même de notre peuple et de Chypre en tant que pays complètement indépendant. Il est grand temps que la communauté internationale dans son ensemble, et en particulier ceux qui sont le mieux placés pour le faire, fassent comprendre à la Turquie la nécessité d'abandonner ses visées expansionnistes et sécessionnistes contre Chypre. Il est grand temps que l'on fasse prendre

Le Président Kyprianou

conscience à la Turquie qu'elle ne peut pas continuer à ignorer et mépriser les dispositions de la Charte et les résolutions des Nations Unies. Il est grand temps que l'on fasse comprendre à la Turquie qu'elle ne peut continuer à ignorer la nature obligatoire et contraignante des résolutions du Conseil de sécurité. Il est grand temps que l'on fasse comprendre à la Turquie la nécessité de respecter la primauté du droit international.

Nous entrons dans une nouvelle ère où il serait impensable de continuer à permettre à quiconque de troubler et de saboter les efforts de paix, de sécurité et de justice dans quelque partie du monde que ce soit.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Chypre pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

M. Spyros Kyprianou, Président de la République de Chypre, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

ALLOCATION DE S. E. L'HONORABLE VA'AI KOLONE, PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'ETAT INDEPENDANT DU SAMOA OCCIDENTAL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Etat indépendant du Samoa occidental.

S. E. l'Honorable Va'ai Kolone, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Etat indépendant du Samoa occidental est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

M. KOLONE (Samoa) (parle en samoan; interprétation d'un texte anglais fourni par la délégation) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter très sincèrement à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que vous mènerez nos délibérations avec beaucoup de soin et de compétence. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Joseph Reed à l'occasion de son accession au poste de Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et nous lui souhaitons chaleureusement la bienvenue à la tribune. Nos remerciements vont également à M. Humayun Choudhury, du Bangladesh, pour la sagesse et le talent avec lesquels il a conduit nos travaux au cours de la dernière Assemblée générale. Nous sommes particulièrement heureux de constater que le Secrétaire général est toujours en bonne santé et le prions d'agréer l'expression de notre gratitude et de notre considération distinguée pour les efforts patients et inlassables qu'il déploie pour régler des problèmes internationaux difficiles.

L'année écoulée a été une année de fêtes et de réjouissances pour notre nation, qui commémorait le vingt-cinquième anniversaire de son indépendance. C'est une année qui nous a donné l'occasion de manifester notre fierté, mais aussi une année de réflexion et de réaffirmation. L'occasion d'un réexamen de nos valeurs et

M. Kolone (Samoa)

de nos idéaux nationaux, d'une réévaluation de nos objectifs et de nos aspirations. En fait, la possibilité nous était donnée d'envisager l'avenir à la lumière des enseignements de ces 25 dernières années. Nous n'avons vu que des avantages à l'occasion qui nous était donnée de marquer ainsi le pas et de faire le bilan de nos succès et de nos revers en temps opportun. C'est d'ailleurs ce qu'a fait l'Organisation des Nations Unies elle-même lorsqu'elle a fêté, il y a deux ans, son quarantième anniversaire. Cela nous avait donné à tous l'occasion de méditer sur l'histoire et sur l'avenir de l'Organisation. L'année avait été marquée par de vibrantes réaffirmations de la foi que nous avons dans les idéaux de l'Organisation mais également par le début d'un réexamen rigoureux des moyens les plus propices à la réalisation de ces idéaux. Cela nous a conduits à une nouvelle évaluation réaliste qui a mis en route un processus de réforme dont nous sommes convaincus qu'il aura des répercussions bénéfiques profondes non seulement sur l'activité actuelle de l'ONU et de ceux qui en sont Membres, mais également sur l'image que la communauté internationale se fait de l'Organisation.

M. Kolone (Samoa)

Le Secrétaire général des Nations Unies, dans son rapport annuel, a noté que l'adoption, l'année dernière, de la résolution 41/213 sur l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies, était une mesure qui pouvait marquer un tournant décisif pour l'Organisation. C'est également notre avis et si nous reconnaissons les problèmes et les dangers qui subsistent, nous sommes très optimistes. Cette année devrait donc être à notre avis une année empreinte d'optimisme en ce qui concerne non seulement les questions pratiques et les réformes mais également la volonté politique et la coopération dans le cadre du processus de l'Organisation des Nations Unies. Il nous semble qu'un climat de coopération et de conciliation accrues règne actuellement au sein de l'Organisation et nous espérons que l'on peut y voir, outre une manifestation de réaffirmation de notre foi dans l'Organisation des Nations Unies et ses objectifs, une renaissance de l'esprit de multilatéralisme et une reconnaissance de notre interdépendance mutuelle au niveau mondial.

En ce qui concerne différentes situations, qui ont pu sembler parfois désespérées, des solutions sont maintenant possibles et, dans certains cas, ne sont peut-être guère éloignées.

La guerre entre l'Iran et l'Iraq, ce conflit désastreux entre frères, continue de faire rage mais nous avons constaté la détermination et l'unanimité qui ont présidé aux travaux du Conseil de sécurité dans sa recherche d'un cessez-le-feu et la persévérance avec laquelle le Secrétaire général des Nations Unies s'efforce de mettre un terme à cette tragédie. Ses efforts doivent être poursuivis et toutes les mesures doivent être prises afin d'obtenir le cessez-le-feu et de faire cesser la vente aux deux parties des armes qui alimentent ce conflit.

En Afghanistan, si les troupes étrangères occupent toujours le territoire, les négociations sur leur retrait sont à un stade avancé et nous espérons que nous parviendrons bientôt à une solution qui garantira le retrait rapide des troupes et qui permettra aux réfugiés de retourner dans leurs foyers et à tous les Afghans de choisir librement leur gouvernement et de participer au redressement de leur pays meurtri par la guerre.

Au Kampuchea, les forces étrangères maintiennent également leur présence et le conflit persiste. Mais le Secrétaire général des Nations Unies, dans son rapport, nous signale qu'il a récemment décelé certains signes d'une évolution dont il

M. Kolone (Samoa)

espère qu'elle se poursuivra dans la bonne direction. C'est également pour nous un motif d'encouragement. Nous notons que les Ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), au cours de leur réunion à Bangkok le 16 août 1987, ont appelé à un "cocktail" au cours duquel les factions cambodgiennes et le Viet Nam pourraient entamer un dialogue. Nous nous félicitons des efforts faits par l'ANASE pour trouver une solution au problème kampuchéen et pour favoriser la paix en Asie du Sud-Est. Nous préconisons l'adoption du plan en huit points du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, qui invite à une réconciliation nationale conduisant à un gouvernement tripartite auquel toutes les parties pourraient participer et qui serait dirigé par S. A. R. le Prince Sihanouk, qui bénéficie d'une très large considération.

En Amérique centrale, nous étions, semble-t-il, tout récemment encore, loin d'une solution, mais aujourd'hui, avec le plan de paix en 10 points du Président Arias, les perspectives de paix et de règlement se sont renforcées et nous sommes encouragés par la conclusion de l'Accord de Guatemala entre des Etats d'Amérique centrale, qui prévoit d'instaurer la paix, conformément aux principes de la souveraineté, de la sécurité commune, de la non-ingérence, de la démocratie et du développement. Il faut maintenant espérer que toutes les parties concernées entretiendront cette dynamique du processus de paix.

Dans la péninsule Coréenne, la diminution des tensions entre les deux parties de la Corée est essentielle au règlement de la question coréenne et à l'unification pacifique finale, grâce au dialogue et à la négociation. Nous espérons que le dialogue reprendra prochainement, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité dans la région. Afin de progresser vers la réconciliation et la réunification, nous soutenons l'admission du Nord comme du Sud aux Nations Unies. Le principe de l'universalité fait que nous appuyons l'accession de tous les pays qui le souhaitent et qui sont prêts à respecter les principes de la Charte des Nations Unies. Nous estimons que la République de Corée est d'ores et déjà un membre actif de la communauté internationale et qu'elle réunit ces conditions. Séoul, capitale de la République de Corée, va accueillir les jeux Olympiques de 1988. Nous espérons que l'esprit sportif qui se dégagera des jeux Olympiques l'année prochaine non seulement contribuera à rassembler tous les pays du monde dans l'harmonie mais créera également un climat propice à l'amélioration

M. Kolone (Samoa)

des relations entre la Corée du Nord et la Corée du Sud. Nous présentons nos meilleurs voeux de succès pour les jeux Olympiques.

Bien que les problèmes au Liban et le conflit arabo-israélien puissent paraître insolubles, il existe tout de même un espoir. L'espoir d'un règlement pacifique au Liban apparaît de temps à autre, mais, malheureusement, il disparaît avant de porter ses fruits. Il faut que cesse l'ingérence extérieure au Liban, que les forces étrangères se retirent et que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance du Liban soient respectées, comme doit l'être la Force intérimaire des Nations Unies si l'on veut qu'elle puisse s'acquitter de son mandat et accomplir son importante mission de maintien de la paix, à l'abri des harcèlements. Nous devons lui apporter notre plein appui.*

* M. Ould Boye (Mauritanie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Kolone (Samoa)

Au Moyen-Orient, l'idée de convoquer une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies a quelque peu progressé. Nous estimons qu'avec la participation et l'approbation de toutes les parties, cette conférence pourrait marquer une évolution particulièrement positive. Toute solution au problème doit garantir à la fois le droit d'Israël de vivre en toute sécurité dans des frontières internationalement reconnues et le droit du peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination, c'est-à-dire le droit de vivre sur son territoire avec les autorités et la forme de gouvernement de son choix.

Une région du monde qui, à l'heure actuelle, ne laisse guère d'espoir est celle de l'Afrique du Sud. Le maintien par le Gouvernement sud-africain de l'odieux système d'apartheid est tout à fait déraisonnable, de même que le retard injustifié dans la transition vers l'indépendance de la Namibie que l'Afrique du Sud continue d'occuper et d'exploiter illégalement. La prolongation de l'état d'urgence, sa poursuite d'actes violents de répression et de violations des droits de l'homme commis même à l'égard d'enfants très jeunes, de même que ses attaques contre les Etats de première ligne, ont valu à l'Afrique du Sud d'être traitée en paria. La communauté internationale doit accorder son aide et son appui aux Etats de première ligne. Les pressions exercées sur l'Afrique du Sud doivent se poursuivre et nous appuyons les efforts faits par les Nations Unies et le Commonwealth à cet égard.

Sur la scène internationale, la lueur d'espoir la plus encourageante est le sommet envisagé entre les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique, ainsi que leur accord d'oeuvrer au démantèlement des missiles à portée intermédiaire et à courte portée. C'est la première fois dans l'histoire qu'un accord de nature à éliminer effectivement les armes nucléaires a été proposé et nous le saluons en tant que premier pas significatif et positif vers la préservation de notre planète.

Un autre progrès important dans le même sens est le rapport de la Commission Brundtland, intitulé "Notre avenir commun", qui sans ambages souligne l'urgente nécessité de protéger nos ressources et notre environnement. Notre survie et celle de l'environnement terrestre dépend de l'attention que nous accorderons aux pressantes préoccupations écologiques exprimées par les scientifiques partout dans le monde. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a agi judicieusement en présentant ce rapport et un autre rapport de grande importance, intitulé "Les perspectives de l'environnement d'ici

M. Kolone (Samoa)

l'an 2000 et au-delà". Les pays du monde ne peuvent plus ignorer la prolifération des menaces toujours plus graves qui pèsent sur l'environnement, telles que la diminution de la couche d'ozone et l'effet de serre, la désertification, la déforestation, la pollution et l'empoisonnement croissants de la Terre, des océans et du ciel par les déchets et les produits chimiques. Les Etats Membres ont quelque peu progressé en convenant en vertu des dispositions de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone de 1985, d'éliminer progressivement les chloro-fluoro-carbones, mais il reste encore beaucoup à faire, et ce dans les plus brefs délais. La sérieuse inquiétude que suscite l'environnement se reflète dans le récent Traité du Pacifique sud sur la pollution et la protection de l'environnement.

Par ailleurs, les travaux qui sont en cours aux Nations Unies dans d'autres domaines nuisibles à nos chances de survie laissent espérer qu'il sera finalement possible de surmonter la crise à laquelle est confronté le monde.

La Conférence internationale sur l'abus des stupéfiants et le trafic illicite des drogues, sous la présidence avisée du Premier Ministre de la Malaisie, S. E. M. Mahathir Mohamed, qui s'est tenue à Vienne en juin, représente un pas important dans les tentatives faites pour éliminer ce fléau et un exemple significatif de coopération internationale. Le programme en 35 points, élaboré par la Conférence, est un plan global de bataille dans la guerre contre les stupéfiants.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) continue de combattre la maladie et les conditions inadéquates de santé à travers le monde. La tragédie mondiale du syndrome immuno-déficitaire acquis (Sida) et la réaction louable de l'OMS par la mise sur pied d'un programme spécial sur le Sida soulignent l'importance de la coopération internationale en matière de santé sous les auspices des Nations Unies.

L'OMS va jouer un rôle essentiel dans la direction et la coordination des efforts faits pour prévenir et juguler le Sida, ainsi que pour favoriser dans ce domaine la recherche, l'éducation et les campagnes de sensibilisation et d'information du public.

La septième session de la CNUCED, malgré les sombres prévisions, a revêtu une grande importance. En favorisant une reprise du dialogue économique international, une réévaluation réaliste des problèmes économiques mondiaux et adopté par consensus l'Acte final, elle a montré que les pays développés et les pays en

M. Kolone (Samoa)

développement peuvent s'entendre et oeuvrer ensemble à une interaction multilatérale constructive. Nous sommes encouragés par la détermination des pays dotés d'économies fortes de prendre des mesures concrètes afin de revitaliser le développement, la croissance et le commerce international. A cet égard, nous nous félicitons de la décision du Japon d'affecter une partie de ses excédents extérieurs aux pays en développement. Les sérieuses épreuves que connaissent les pays moins avancés et la rupture du processus de développement dans ces pays ont été reconnues et

"un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'appliquer pleinement et rapidement le nouveau Programme substantiel d'action et les recommandations adoptées lors de l'examen à mi-parcours."

Le Samoa apporte son plein concours à cette activité et est convaincu que l'atmosphère favorable créée par cette conférence se maintiendra.

M. Kolone (Samoa)

L'important travail réalisé dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement afin de promouvoir le développement, mérite de recevoir un appui renforcé. L'apport de ce programme aux activités de développement des pays en développement est une composante précieuse de l'aide globale à ces pays.

Il faut que le Programme des Nations Unies pour le développement puisse jouer au maximum le rôle qu'il est exceptionnellement appelé à jouer pour fournir le plus efficacement possible une aide globale au développement.

Lors de la septième Conférence de la CNUCED, un autre événement important est intervenu : la signature ou la ratification par de nombreux pays du fonds commun pour l'accord sur les produits de base. Des mesures importantes ont été prises pour permettre l'entrée en vigueur du fonds, et la décision de l'Union soviétique de le signer a revêtu une importance particulière.

La coopération Sud-Sud est aussi d'une très grande importance pour l'avenir du monde, et la convocation d'une commission sud, qui a entamé ses travaux, est un signe prometteur dans ce domaine. Il est encourageant que de nombreux pays en développement appuient la création de cette commission indépendante du sud sur les questions de développement, ainsi qu'elle est officiellement intitulée, et nous estimons qu'il ne saurait y avoir de président plus capable que M. Julius Nyerere. Nous espérons que tous les pays du sud lui apporteront leur concours dans sa tâche.

La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui vient de se tenir au Siège des Nations Unies, s'est focalisée sur les priorités de l'heure, les dépenses d'armement qui sont aujourd'hui sans commune mesure avec les dépenses consenties au titre du développement. Compte tenu de l'évolution économique et sociale, de la misère et de la pauvreté dont deux tiers de l'humanité pâtissent, sans parler des sans-abri qui, cette année, font l'objet d'une attention particulière de la part des Nations Unies cette année, les sommes consacrées aux armements dans les budgets militaires, à travers le monde, dépassent l'entendement. Toutefois, certains faits positifs, comme le programme de la Chine de réduction de son armée d'un million de soldats, nous donnent des raisons d'espérer que des changements peuvent intervenir et qu'il sera éventuellement possible pour le monde de s'attacher aux problèmes auxquels il doit s'attacher : la santé et la prospérité des peuples du monde.

M. Kolone (Samoa)

Plusieurs autres domaines du désarmement sont de bon augure. Le succès de la Conférence sur les mesures propres à accroître la confiance, qui s'est tenue à Stockholm en 1986, a été source de satisfaction, tout comme les progrès vers la conclusion d'une convention sur les armes chimiques. Si cette évolution nous paraît satisfaisante, nous nous préoccupons cependant de la poursuite des essais nucléaires et de la prolifération des armes nucléaires. Nous estimons que la conclusion d'un traité complet d'interdiction des essais d'armes nucléaires revêt la plus haute importance, et nous attachons une importance très grande à l'acceptation universelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

J'aimerais, en terminant, me tourner vers notre région du monde et m'exprimer en ma qualité de président du Forum du Pacifique sud. Je voudrais soulever une question que les Membres des Nations Unies du Forum ont portée à l'attention de l'Assemblée et qui nous préoccupe tous vivement dans la région : il s'agit de la situation en Nouvelle-Calédonie.

Le Forum du Pacifique sud est, comme les membres de l'Assemblée générale le savent, l'organisation régionale des peuples indépendants et autonomes du Pacifique sud. Les chefs de gouvernement des pays du Forum du Pacifique sud se réunissent chaque année pour débattre des questions d'intérêt commun pour la région. C'est à l'occasion de ces réunions qu'un examen attentif de la gravité croissante des problèmes de la Nouvelle-Calédonie a conduit les chefs de gouvernement à la conclusion que la participation des Nations Unies était devenue essentielle. C'est pourquoi nous avons cherché à obtenir la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non autonomes. Le Forum a également souhaité poursuivre ses contacts avec la France afin que cette dernière renoue le dialogue avec toutes les parties en Nouvelle-Calédonie.

Les pays du Forum ont donc demandé la réinscription de la Nouvelle-Calédonie dans le ferme espoir que cela permettrait que la Nouvelle-Calédonie procède à un acte légitime d'autodétermination en coopération avec les Nations Unies. Nous avons estimé que les principes de la décolonisation, notamment le droit inaliénable à l'autodétermination prévu par la Charte et la Déclaration sur la décolonisation, s'appliquaient à la Nouvelle-Calédonie. Nous avons également souligné que la Nouvelle-Calédonie est un territoire non autonome au sens de la Charte et de la Déclaration sur la décolonisation. Pleinement conscients du rôle constructif joué

M. Kolone (Samoa)

par les Nations Unies dans la décolonisation du Pacifique, les membres du Forum ont estimé que les Nations Unies devaient être légitimement associées à la poursuite de ce processus.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous avons cherché à obtenir la réinscription de cette question et avons été heureux d'observer que la communauté mondiale, avec l'appui précieux du Mouvement des pays non alignés, était du même avis lorsque la résolution 41/41 A a reçu un soutien aussi ferme, lors de la dernière Assemblée générale. Nous sommes très reconnaissants de cet appui qui permet aux Nations Unies de jouer un rôle approprié et constructif en faisant en sorte que la Nouvelle-Calédonie procède à un acte authentique d'autodétermination conformément aux pratiques et aux principes des Nations Unies. Nous nous félicitons également de l'intérêt très grand manifesté par la communauté internationale qui attache une attention toute particulière au sort de la population autochtone de Nouvelle-Calédonie.

Depuis cette réinscription, le Comité spécial sur la décolonisation a examiné à deux reprises la situation en Nouvelle-Calédonie. En mars, le Comité a adopté une décision qui demandait à la France de coopérer avec le Comité et de lui transmettre des informations conformément à l'Article 73 e de la Charte. Il priait la France de préparer le territoire à un acte libre et authentique d'autodétermination. Malheureusement, la France y a opposé une fin de non-recevoir.

En août, le Comité a adopté, après un débat de fond, une résolution sur la Nouvelle-Calédonie. Cette résolution regrette, entre autres, que la France n'ait pas répondu à la demande qui lui avait été faite de fournir des informations.

M. Kolone (Samoa)

Elle déclare que tout progrès vers une solution politique à long terme en Nouvelle-Calédonie exige un acte d'autodétermination libre et authentique conforme aux principes et pratiques des Nations Unies et souligne qu'un tel acte d'autodétermination, qui devrait présenter toutes les options disponibles, devrait être précédé d'un programme complet d'éducation politique préalable dans lequel toutes les options seraient présentées impartialement et toutes les conséquences expliquées en détail. Le Comité a ainsi fait savoir clairement à la France ce que lui demande la communauté internationale.

Le Comité a également été une tribune précieuse pour permettre aux pétitionnaires sur ce thème, notamment aux représentants du peuple autochtone de Nouvelle-Calédonie, de se faire entendre. Leurs représentants seront présents à nouveau lorsque la question sera examinée par l'Assemblée générale.

Il ressort de ce que je viens de dire que l'attitude française aux Nations Unies à propos de la Nouvelle-Calédonie est marquée par une absence constante de coopération. Aucune réponse n'a été apportée aux communications des Nations Unies sur la Nouvelle-Calédonie et aucune information n'a été transmise comme cela est requis en vertu de l'Article 73 e de la Charte.

En fait, la France ne s'est pas écartée de la voie unilatérale qu'elle a choisie. Elle a été de l'avant dans la réalisation de son projet, un prétendu référendum sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, le 13 septembre.

L'Assemblée générale a entendu l'interprétation donnée par la France de ce référendum, qui nous a été fournie par le Ministre des affaires étrangères français dans son allocution du 23 septembre. Les pays du Forum ne peuvent pas accepter cette interprétation. Comme je l'ai indiqué ailleurs, affirmer que le prétendu référendum a déterminé de façon légitime l'avenir politique de la Nouvelle-Calédonie est insoutenable. Dans les circonstances qui ont présidé à ce scrutin, quel autre résultat aurait-t-on pu attendre? En effet, il s'est agi là de l'aboutissement d'efforts soutenus du Gouvernement français depuis plusieurs mois pour arriver à maintenir la domination française. Dans l'organisation de cette consultation, la France a accordé peu ou pas d'attention aux pratiques et principes établis de la décolonisation prévus par la Charte. Le référendum est en fait un acte unilatéral dénué de tout sens pour notre organisation.

M. Kolone (Samoa)

Pourquoi estimons-nous que ce référendum est inacceptable? Le point fondamental, c'est qu'il n'est pas conforme aux principes de la décolonisation. Il n'a pas été organisé en coopération avec les Nations Unies. Les options présentées à l'électorat étaient limitées. Il n'y a pas eu d'éducation politique en ce qui concerne les options. L'option indépendance a été assortie implicitement, et parfois explicitement, de conséquences punitives. La puissance administrante a mené une campagne intense pour l'option qu'elle préférait. Les opposants au référendum ont été empêchés de faire valoir librement leur point de vue. La présence de 8 000 soldats, de même que la violence policière contre les manifestations pacifiques, ont été autant de facteurs inhibants pour l'électorat. En définitive, il s'est agi d'un exercice vide et stérile.

Il n'est pas étonnant que la grande majorité du peuple autochtone n'ait pas pris part à un processus aussi vicié. De fait, plus de 80 % des Kanaks ne se sont pas rendus aux urnes.

La seule leçon à tirer de cette consultation, et c'est un enseignement que nous devons tous profondément regretter, est que les différences fondamentales qui marquent la société calédonienne subsistent et n'ont fait que grandir. A notre avis, le référendum, au lieu de régler quoi que ce soit, n'a fait qu'aggraver la situation. Il est clair que l'avenir de la Nouvelle-Calédonie ne peut être assuré que par la participation de ceux qui, depuis longtemps, vivent dans le territoire et y sont attachés. Nous attendons de la puissance administrante qu'elle engage un processus de dialogue qui conduise à un acte libre et authentique d'autodétermination compatible avec les principes et pratiques universellement acceptés des Nations Unies.

Les pays Membres de l'Organisation, dont un si grand nombre sont parvenus à leur indépendance avec le soutien de cette organisation, ne devraient pas avoir besoin qu'on leur rappelle que tous les peuples ont le droit de compter que l'Assemblée générale sera solidaire avec eux dans leur quête de l'autodétermination. Il faut considérer la Nouvelle-Calédonie dans ce large contexte historique. Les principes qui doivent inspirer l'Assemblée dans ce cas sont les mêmes principes qu'elle a suivis dans d'autres situations coloniales. Ils sont contenus dans le projet de résolution émanant du Comité spécial des Vingt-Quatre, que l'Assemblée va examiner au cours de la présente session. Ces principes sont clairs et sans ambiguïté. Toute tentative de les esquiver nous

M. Kolone (Samoa)

porterait tort à tous. C'est sur ces principes que les pays du Forum vont définir leur attitude en ce qui concerne la question de la Nouvelle-Calédonie au cours de cette session.

Que Dieu vous guide dans vos délibérations!

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, permettez-moi de remercier le Premier Ministre de Samoa occidental de la déclaration importante qu'il vient de prononcer.

M. Va'ai Kolone, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Etat indépendant de Samoa occidental, est escorté de la tribune.

Sir Satcam BOOLELL (Maurice) (interprétation de l'anglais) : C'est un privilège et un grand honneur pour moi que de prendre la parole devant cette assemblée. J'en profite pour féliciter très chaleureusement M. Peter Florin pour son élection à l'unanimité, qui est un hommage approprié rendu à ses qualités personnelles et à son pays. Ma délégation est persuadée que grâce à ses talents de diplomate chevronné et à sa grande expérience politique nos débats se dérouleront dans un esprit de compréhension et d'amitié.

Je tiens également à féliciter son prédécesseur, M. Choudhury, pour la compétence et la finesse avec lesquelles il a dirigé la dernière session. Nous lui sommes reconnaissants de la contribution qu'il a apportée dans la recherche de solutions aux questions critiques, si vitales pour la survie de l'Organisation des Nations Unies, dépositaire des espoirs et des aspirations de l'humanité.

Je voudrais également exprimer notre profonde gratitude à M. Pérez de Cuéllar pour le dévouement dont il fait preuve pour favoriser la réalisation des objectifs de la Charte de l'Organisation. Grâce à sa clairvoyance et à sa sagesse politique, l'ONU a joué un rôle clef dans le maintien de la stabilité et de la paix du monde.

Les tâches qui attendent l'Organisation demeurent toujours aussi complexes. Bien que l'on ait dit très souvent que l'Organisation des Nations Unies n'avait aucune influence, il n'en demeure pas moins que les décisions prises par l'Assemblée ont sans aucun doute influencé la marche des événements. Voilà qui montre que les résolutions de l'Organisation des Nations Unies demeurent importantes, même si elles restent le plus souvent une force coercitive.

Le désarmement, et en particulier le désarmement nucléaire, est l'un des grands problèmes de notre temps. Si ce problème vital n'est pas résolu dans un minimum de temps nous risquons la destruction et l'anéantissement. C'est cette tâche que nous devons entreprendre avec toute notre énergie et tout notre courage. Il est évident que des armements massifs et perfectionnés ne peuvent garantir la paix mondiale. L'autre option est trop affreuse pour être envisagée. Je suis sûr que nous sommes suffisamment sensés pour favoriser des arrangements de sécurité collective au nom des générations futures.

La contribution positive des forces de maintien de la paix des Nations Unies ne peut être niée, et je pense que tout devrait être mis en oeuvre pour les renforcer afin de stabiliser les affaires mondiales. Le bon sens dicte cette attitude.

Sir Satcam Boolell (Maurice)

Nous avons déjà en maintes occasions parlé des montants considérables en ressources et en ingéniosité humaines consacrés à la fabrication d'instruments de mort toujours plus perfectionnés et efficaces. Les dépenses mondiales en armements approchent actuellement 1 000 milliards de dollars par an - soit près de 200 dollars par an pour chaque habitant de la terre, alors que le PNB par habitant de plusieurs pays parmi les moins développés n'atteint même pas ce chiffre et qu'il n'en va guère mieux dans d'autres pays en développement. Ce contraste saisissant constitue sans aucun doute l'un des paradoxes les plus patents de notre temps. Par l'adoption du Document final par la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui a eu lieu récemment, la communauté internationale a ouvert la voie qui devrait la conduire à remédier à cette anomalie. Nous regrettons certes l'absence d'engagement financiers concrets, mais approuvons pleinement toutes les mesures qui figurent dans le programme d'action du Document final de la Conférence et lançons un appel à tous les Etats Membres, en particulier aux principaux producteurs d'armements, pour qu'ils les appliquent pleinement. Des armements on ne peut espérer qu'une paix temporaire et précaire. Une paix durable, par contre, dépend du développement économique et de partage équitable des richesses et des ressources.

Il est de mon devoir d'évoquer une fois de plus le système odieux d'apartheid en Afrique du Sud. Le consensus est aujourd'hui quasiment universel pour reconnaître que le système d'apartheid ne peut être réformé, et qu'il doit être démantelé. De simples exhortations morales ou efforts visant à inciter Pretoria à changer véritablement son attitude n'ont pas réussi jusqu'à présent à apporter des changements significatifs. Les pressions timides exercées jusqu'à présent par ceux qui disposent d'un levier économique effectif pour influencer réellement le régime sud-africain n'ont pas eu les effets souhaités. Nous tenons donc à réitérer les nombreuses déclarations adoptées à plusieurs réunions et conférences internationales tendant à ce que le Conseil de sécurité impose contre ce régime des sanctions globales et obligatoires conformément au Chapitre VII de la Charte.

Pretoria continue à temporiser et à manoeuvrer pour empêcher que la Namibie ne s'émancipe. Toutes les conditions requises pour l'application de la résolution du Conseil de sécurité 435 (1978) sont pratiquement réunies mais Pretoria, dans son obstination à perpétuer son occupation illégale, continue de faire dépendre la liberté du peuple namibien de la solution de questions extrinsèques.

Sir Satcam Boolell (Maurice)

Une fois de plus nous sommes inquiets de voir que les travaux préparatoires de la Conférence sur l'océan Indien sont encore loin d'être achevés. En fait le rapport du Comité ad hoc sur l'océan Indien semble indiquer que la tenue de la Conférence pourrait être reportée indéfiniment. Dans l'intervalle la militarisation de la région se poursuit, accroissant le danger qui pèse sur la sécurité du monde.

Il est regrettable qu'il y ait, semble-t-il, une absence de volonté et d'efforts collectifs pour faire de l'océan Indien une zone de paix, alors que c'est là une nécessité patente. Nous pensons que seule la participation complète et active de tous les membres permanents du Conseil de sécurité et des usagers des voies maritimes, soit pour le commerce soit pour les communications, assurera la convocation de notre conférence, qui ne se fait que trop attendre.

A cet égard, je voudrais rappeler à l'Assemblée que l'archipel de Chagos, qui appartient à Maurice, a été détaché de son territoire avant l'indépendance, en violation manifeste des principes des Nations Unies. Ses habitants ont été contraints à s'exiler de façon permanente pour laisser la place à une base militaire à Diego Garcia. Le rôle stratégique clef qu'assume aujourd'hui Diego Garcia a porté le péril nucléaire au coeur même de la région de l'océan Indien. La perte de Chagos empêche également le peuple mauricien d'accéder à d'importantes ressources océaniques autour de l'archipel. Nous exigeons à nouveau la restitution légitime de l'archipel de Chagos au patrimoine national de Maurice. Nous remercions les Etats membres de l'Organisation de l'Unité africaine, le Mouvement des non-alignés et d'autres pays amis pour avoir appuyé fermement et inlassablement cette juste revendication.

Sir Satcam Boolell (Maurice)

La guerre entre l'Iran et l'Iraq fait peser une menace accrue sur la paix dans la région depuis l'envoi dans le golfe Persique d'unités militaires par plusieurs grandes puissances. Cette guerre interminable a déjà entraîné d'importants dégâts matériels et fait un nombre atterrant de victimes, qui ne cesse d'augmenter des deux côtés. Dans une rare mais bienvenue manifestation d'unanimité, les membres du Conseil de sécurité ont récemment adopté une résolution exigeant la cessation immédiate des hostilités. Nous exhortons les deux belligérants à respecter les dispositions de cette résolution, qui constitue un premier pas vers une solution juste du conflit. Les conséquences d'une escalade de la guerre et ses réactions en chaîne éventuelles aux échelons régional et international sont devenues si imprévisibles depuis l'arrivée dans le Golfe d'impressionnantes forces militaires étrangères qu'il serait terrifiant que l'une ou l'autre partie fasse monter les enjeux.

A l'approche de la fin de l'Année internationale du logement des sans-abri, nous tenons à mettre tout particulièrement l'accent sur le sort tragique de ceux qui non seulement sont sans abri mais qui ont été chassés de leurs terres par l'occupation militaire étrangère - des Palestiniens, des Kampuchéens et des Afghans, entre autres, qui doivent attendre le rétablissement de la paix avant de pouvoir réaliser leur double objectif.

Il doit être mis fin à toute intervention étrangère et à toute occupation militaire en Afghanistan et au Kampuchea, et ces pays doivent retrouver sans retard leur statut de non-aligné. Depuis trop longtemps, le flux incessant de réfugiés de ces deux pays est source de tensions et de problèmes de sécurité dans les Etats voisins. Trop souvent, à notre époque, la libération a été utilisée comme excuse pour priver certains peuples de leur droit inaliénable à l'autodétermination.

Comme tous les membres, ou presque, de la communauté internationale l'ont dit ici et dans de nombreuses autres enceintes, le problème palestinien est au coeur de la question du Moyen-Orient. D'après certains indices, l'idée de la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient a récemment gagné du terrain. Comme nous l'avons souvent répété dans le passé, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) doit participer, à part entière, à cette conférence. Pour être durable, tout règlement doit inclure la restauration de tous les droits inaliénables du peuple palestinien.

Sir Satcam Boolell (Maurice)

Pour la première fois depuis plus de 150 ans, les peuples d'Amérique centrale ont pu récemment se rencontrer, examiner leurs problèmes communs et conclure un accord, qui a été accueilli très favorablement par la communauté internationale. Il faut tout faire pour que ce succès de la concertation régionale soit suivi d'effet, et nous espérons sincèrement qu'aucune contrainte ou pression étrangère ne fera obstacle à ce processus de paix centraméricain.

Il est encourageant qu'un règlement de paix soit dernièrement intervenu à Sri Lanka, pays qui connaît la guerre et les troubles depuis de nombreux mois. Aussi, je tiens à rendre un hommage particulier aux dirigeants de l'Inde et de Sri Lanka pour le rôle qu'ils ont joué à cet égard, ainsi que pour la sagesse politique et l'esprit de compromis dont ils ont tous deux fait preuve.

Nous, Mauriciens, avons toujours été fiers de notre histoire, au cours de laquelle des groupes de personnes d'origines ethniques diverses ont toujours vécu en bonne intelligence, et nous nous félicitons du règlement de paix à Sri Lanka, car il nous conforte dans la conviction que des peuples d'origines diverses peuvent réussir à édifier une nation pacifique et harmonieuse.

S'agissant de la Corée, le peuple coréen attend depuis près de 40 ans la réunification pacifique de son pays. Les diatribes hostiles doivent céder la place à des mesures propres à accroître la confiance. Nous sommes convaincus qu'en fin de compte, tout le peuple coréen, du Nord comme du Sud, se joindra au reste de la communauté internationale au sein des Nations Unies.

L'économie mondiale continue de souffrir d'atonie, certains des principaux pays industrialisés semblant encore hésiter à stimuler leurs économies et à générer la demande et la production. Le commerce mondial a suivi la même tendance. Il n'a augmenté en volume que de 5 % l'année dernière contre 3,2 % en 1985. Les prix des produits primaires sont à leur niveau le plus bas depuis un demi-siècle, et la majorité des pays en développement, qui sont tributaires du commerce de ces produits pour leurs recettes d'exportation, ont enregistré un recul de 30 % de leurs termes d'échange avec les pays développés. Les mesures protectionnistes adoptées par de grands pays développés ont en outre compromis la création d'un environnement plus propice à l'accélération de la croissance du commerce international.

Sir Satcam Boolell (Maurice)

La récente adoption par consensus de l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), constitue une contribution opportune et essentielle aux perspectives de coopération multilatérale pour résoudre certains des problèmes que je viens d'évoquer. Il est remarquable que ce document énonce les responsabilités respectives des pays développés comme des pays en développement eu égard à cette tâche monumentale, notamment en ce qui concerne la crise de la dette.

Les résultats de cette conférence, qui suivent de près l'issue globalement positive de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la crise économique africaine, réaffirment ainsi l'esprit d'égalité dans la coopération qui devrait dominer entre les pays développés et les pays en développement dans les activités de coopération multilatérale. Ensemble, ces deux réunions sont de bon augure pour la relance du dialogue Nord-Sud.

Bien qu'il soit peut-être prématuré d'analyser comme il convient les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, il apparaît néanmoins que le débit et la force du courant des ressources nécessaires sont loin d'avoir atteint les niveaux souhaités. Les mesures visant à apurer les comptes au titre de la dette publique par exemple, notamment en ce qui concerne les pays subsahariens les plus pauvres, devraient être plus générales que ce n'est à présent le cas.

Ces mesures et autres plans de secours en faveur des pays endettés, notamment l'octroi de nouveaux prêts bancaires, sont au nombre des éléments clefs de l'appui international qu'exige l'établissement de courants financiers suffisants pour inverser la tendance négative observée dans le développement de plusieurs pays africains. Comme la CNUCED l'a souligné à sa septième session, il faut que les pays développés prennent d'urgence des mesures dans les domaines du commerce des produits de base et du commerce international en vue d'aider les pays africains, qui sont fortement tributaires de leurs recettes d'exportation de produits primaires pour restructurer leurs économies et honorer leurs obligations au titre de la dette.

Nous, dans le monde en développement, espérons qu'une conjoncture plus favorable verra bientôt le jour et que les difficultés inouïes auxquelles nous

Sir Satcam Boolell (Maurice)

sommes en butte pourront ainsi être aplanies. A cet égard, nous demandons instamment que le commerce de produits de base, de textiles et autres produits manufacturés avec les pays industrialisés se fassent à des conditions plus avantageuses pour nos pays. Cela les aiderait à soutenir les politiques de diversification des exportations qu'ils mènent.*

* Le Président assume la présidence.

Sir Satcam Boolell (Maurice)

Tandis que le Fonds monétaire international (FMI) fait pression sur nombre de pays en développement pour qu'ils libéralisent leurs systèmes d'échanges et de commerce - ce qui leur coûte beaucoup sur le plan politique et social - les pays industrialisés recourent à toutes sortes de restrictions et de subventions. Toutefois, nous avons entrevu une lueur d'espoir lorsqu'à l'issue des réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale certains pays industrialisés ont promis de jouer un rôle plus actif dans la refonte de l'économie mondiale.

Lorsque nous nous réunissons ici chaque année pour débattre encore et encore des innombrables questions qui n'ont toujours pas trouvé de solution dans le cadre des Nations Unies, nous ne devons pas perdre de vue les non moins nombreux problèmes, économiques et sociaux notamment, que l'Organisation résout chaque jour.

La Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, réunie à Vienne au début de l'année, est peut-être l'étape la plus importante dans la lutte que tous les gouvernements mènent ensemble contre ce fléau. Jusqu'ici, la coopération internationale dans la guerre contre les stupéfiants avait été nettement moins efficace, les pays consommateurs et fournisseurs rejetant les uns sur les autres la responsabilité de contrôler l'abus des drogues. Dès lors, nous sommes reconnaissants au Secrétaire général d'avoir fort opportunément pris l'initiative de mettre fin à ce débat stérile.

Parmi les mesures propres à combattre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants, nous voudrions insister sur celles destinées à améliorer l'échange d'informations sur le trafic des stupéfiants, à harmoniser les traités d'extradition et à faciliter la mise en évidence, la confiscation et la saisie des bénéfices tirés du trafic.

Comme nous l'avons souvent dit, les membres les plus petits et les plus faibles de la communauté internationale n'ont d'autre choix que de se tourner vers les Nations Unies en période de crise. Voilà pourquoi nous sommes si inquiets lorsque le principe du multilatéralisme est menacé par ceux qui, peut-être, regrettent l'époque où une poignée de nations seulement contrôlaient le destin du monde. Les difficultés financières actuelles de l'Organisation en sont le résultat. Mais même les plus féroces détracteurs des Nations Unies doivent parfois recourir à ce forum pour obtenir un appui international en faveur de leurs propres politiques. Nous ne devons donc jamais manquer une occasion de réaffirmer notre

Sir Satcam Boolell (Maurice)

foi dans les principes de la Charte et de renforcer les dispositions de ladite Charte relatives à la paix et à la sécurité internationales.

En guise de conclusion, je rappellerai que les Nations Unies sont pour les nations du monde un forum vital où elles peuvent faire connaître leurs griefs. C'est aussi un instrument de dialogue et de communication, et la soupape de sécurité la plus sûre dans un monde agité comme le nôtre.

ALLOCUTION DE M. EDWARD FENECH-ADAMI, PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE DE MALTE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre l'allocution du Premier Ministre de Malte.

S. E. M. Edward Fenech-Adami, Premier Ministre de la République de Malte, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Edward Fenech-Adami, Premier Ministre de la République de Malte, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. FENECH-ADAMI (Malte) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Pour nous, votre élection - comme du reste d'autres élections -, n'est pas qu'une simple question de routine, mais l'expression de notre conviction que chaque Etat Membre a un rôle constructif à jouer dans les délibérations de cette assemblée mondiale. Nul doute que vous vous acquitterez de ce rôle avec brio. Nous tenons aussi à féliciter les autres membres élus du Bureau ainsi que le Président sortant pour sa précieuse contribution aux travaux de la quarante et unième session.

Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, qui, inlassablement, s'efforce au nom de l'Organisation de rapprocher les parties à de nombreux conflits pour arriver à une solution négociée de leurs problèmes. Ses efforts méritent notre plein appui.

Cela fait 20 ans qu'un chef du Gouvernement maltais s'est adressé pour la dernière fois à l'Assemblée. Le Gouvernement nouvellement élu dans mon pays est bien sûr confronté à des tâches urgentes et difficiles. Mais, conscients comme nous le sommes que les problèmes nationaux ne doivent pas éclipser le rôle tout aussi important qui nous incombe en tant que membre de la communauté internationale

M. Fenech-Adami (Malte)

des nations, j'ai saisi la première occasion de réaffirmer notre foi dans le rôle que doivent jouer les Nations Unies dans le maintien de la paix dans le monde, le renforcement de la sécurité de tous les Etats Membres, le remplacement des conflits armés par le dialogue et la négociation et la promotion de la coopération à tous les niveaux et au-delà des barrières de race, d'idéologie, de taille, de puissance et de richesse, pour le plus grand bien de l'humanité. Par ailleurs, nous sommes pleinement conscients que les possibilités d'action des Nations Unies n'ont pas encore été pleinement exploitées. Par contre, il semble que l'on ait fait un mauvais usage de ce potentiel ou qu'on ait choisi de s'en passer pour servir certains intérêts nationaux.

Les intérêts nationaux ne peuvent certes pas être méconnus. Nous sommes ici en tant que nations distinctes dont certaines sont regroupées, officiellement ou non, pour promouvoir leurs intérêts régionaux ainsi que leurs intérêts communs en matière de défense et dans le domaine économique. Et pourtant, notre présence ici devrait être une proclamation de notre foi dans l'intérêt commun de l'humanité, au-delà des limites des frontières, et notre principal objectif devrait être d'harmoniser nos intérêts nationaux pour notre bien à tous.

Malte a toujours été convaincue de la validité de ces idéaux, comme en témoigne l'initiative que nous avons prise il y a 20 ans, dans cette même salle, de lancer l'idée que la mer et les fonds marins au-delà des limites de la juridiction nationale constituent un patrimoine commun de l'humanité. Le chemin qu'a fait cette initiative au fil des années, sous divers gouvernements et dans le contexte de réalités politiques et économiques en constante évolution, devrait nous encourager à être audacieux dans nos objectifs et à rechercher plus activement leur réalisation.

Mon parti est actuellement au pouvoir à Malte et ma présence ici est la confirmation que les idéaux qui ont inspiré mon prédécesseur, M. George Borg Olivier, continuent à nous guider aujourd'hui.

A cet égard, j'aimerais faire deux observations qui me paraissent réellement pertinentes en cette période intermédiaire entre la signature de la Convention sur le droit de la mer et sa pleine entrée en vigueur.

La première, c'est qu'on a grand besoin d'une instance où les représentants des Etats pourraient rencontrer ceux des institutions spécialisées des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales

M. Fenech-Adami (Malte)

afin de débattre des affaires des océans de manière intégrée. Il n'existe pas d'instance de cette nature et plusieurs propositions intéressantes ont été avancées pour combler cette lacune. L'essentiel, étant donné l'interdépendance des multiples usages de l'espace océanique sur lesquels la Convention insiste tant, c'est que cette lacune soit effectivement comblée.

M. Fenech-Adami (Malte)

Le deuxième point est que l'un des résultats essentiels de la Convention, notamment après la création des zones économiques exclusives, a été l'extension de la juridiction nationale sur des portions importantes de l'espace. Il ressort également que de nombreuses nations ne seront pas en mesure de tirer partie des nouvelles ressources ainsi mises à leur disposition, soit directement, soit en coopération avec d'autres nations à moins qu'elles ne soient capables de créer des systèmes de gestion efficaces. Toutefois, il n'est pas difficile de comprendre que de nombreux pays ne seront pas en mesure de créer les institutions nationales appropriées sans bénéficier au moins, de l'aide scientifique et technique de la communauté internationale.

Permettez-moi de saisir cette occasion et d'exposer à cette auguste assemblée la politique de mon gouvernement et la façon dont cette politique se manifesterait au cours de l'Assemblée générale et dans le cadre d'autres assemblées internationales. Le peuple de Malte croit à la démocratie, à la suprématie de la règle du droit, où les gouvernements changent en fonction de la volonté du peuple librement exprimée lors d'élections régulières. Nous ne prenons pas les choses pour acquises et nous ne souhaitons pas donner l'impression d'être chauvins. Notre foi dans la démocratie pluraliste a traversé une période d'épreuves, mais elle a triomphé de ces épreuves et elle en est sortie renforcée.

Aussi, je parle en ma qualité de chef du gouvernement d'une nation ayant récemment apporté un amendement important à sa constitution qui traduit le consensus intervenu au parlement. Malte se déclare aujourd'hui Etat neutre poursuivant activement la paix, la sécurité et le progrès social parmi toutes les nations, en adhérant à une politique de non-alignement. Nous avons l'intention de respecter cette disposition de la Constitution et de l'interpréter avec le sérieux et l'esprit de responsabilité qu'elle mérite. Nous voulons inspirer la confiance. Nous pensons ce que nous disons et nous disons ce que nous pensons.

Pour nous, la neutralité ne signifie pas jouer un rôle placide dans le cours des affaires du monde. Pour commencer, nous ne sommes pas, en matière de croyance idéologique, dépourvus de toutes nuances et, sans vouloir condamner les croyances d'autrui, nous avons à défendre les valeurs démocratiques, sociales et culturelles qui sont les nôtres. Nous attachons une grande importance aux droits de l'homme et à la liberté d'exercer ces droits sans aucune restriction au bénéfice de l'individu

M. Fenech-Adami (Malte)

t de la société dans laquelle il vit. Cette liberté ne devrait être entravée ni par la race, les croyances ou le sexe et nous ne pouvons par conséquent pas appuyer la politique d'apartheid menée par l'Afrique du Sud; dans toute la mesure de nos moyens, nous ne chercherons pas tant à condamner verbalement cette politique mais à apporter une contribution positive envers son élimination. Nous ne croyons pas que les conflits armés soient le meilleur moyen de parvenir à de tels changements et on ne peut pas appuyer les affrontements qui couvent et qui conduisent inévitablement au déclenchement occasionnel de conflits armés; il faudrait encourager des négociations honnêtes, un dialogue constructif et l'Organisation des Nations Unies devrait être le lieu idéal pour ce faire. Guidés par ces idéaux, nous ne voulons pas être associés à des condamnations stériles, en particulier dans la mesure où ces condamnations deviennent un stéréotype et au fond une forme de discrimination. Qui plus est, elles n'apporteront sans doute aucune contribution positive à l'ouverture d'un dialogue et à la résolution des problèmes.

A notre ordre du jour, nous serons confrontés à de nombreuses situations de conflit dont certaines ont défié d'autres solutions depuis plus d'une génération. Il ne faudrait pas nous laisser aller à accepter ces questions comme étant des traits permanents de la scène internationale. Il faut faire preuve d'audace, il faut mettre un terme à ces attitudes routinières et stériles si l'on veut trouver des solutions. Les modifications indispensables ne sont pas tant des modifications de puissance militaire ou de répartition géographique, il faut avant tout transformer l'esprit des hommes; transformation qui ne pourra s'obtenir qu'en accroissant notre confiance mutuelle. Nous estimons que le récent accord de principe intervenu entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique concernant les missiles nucléaires de courte et moyenne portée, représente une mesure dans le sens de ce que je viens d'indiquer. Comme les représentants des autres Etats l'ont déjà remarqué, il faudrait prendre soin que la diminution de la tension dans certains foyers d'affrontement ne conduise pas à un accroissement de la tension à la périphérie de ces foyers.

L'île de Malte est située en plein centre de la Méditerranée, qui est à la fois un foyer d'affrontements, et à la périphérie d'autres points de conflit. Nous ne prétendons pas avoir de formule magique pour régler les nombreux conflits interdépendants et les courants de tension qui marquent cette mer historique. Ce

M. Fenech-Adami (Malte)

que nous pensons très fermement, c'est qu'en s'accusant, en se blâmant respectivement les uns les autres, nous n'apporterons rien de positif. Tous les pays méditerranéens, grands ou petits, africains, asiatiques ou européens ainsi que leurs alliés et leurs ennemis, tous, y compris les Etats extérieurs à la région qui y ont une présence militaire, ont un rôle à jouer. Personne ne peut être méconnu; on ne peut imposer quoi que ce soit à autrui et aucune des solutions imposées, y compris les solutions militaires, ne pourront durer. Nous ne pouvons non plus compter sur l'écoulement du temps pour produire une solution quelconque. Une solution doit être le produit d'une action positive, moyennant le dialogue et les négociations, et éventuellement dans le cadre d'une conférence internationale ad hoc où toutes les parties intéressées pourraient participer sur un pied d'égalité.

Le fait que j'aie mentionné tout d'abord la Méditerranée comme lieu de conflit qui mérite notre attention ne signifie pas que nous ne soyons pas conscients d'autres régions qui méritent également notre attention. Nous notons avec intérêt et reconnaissance les efforts qui ont été faits par le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale elle-même, par des groupes régionaux et certains pays pour tenter de trouver des remèdes à des blessures purulentes.

Je pense en particulier aux relations entre Israël et les Etats arabes; à l'Etat navrant des Palestiniens qui se voient refuser encore aujourd'hui un Etat qui leur soit propre; aux épreuves du Liban meurtri, dépeintes si éloquemment par le Président Amin Gemayel à cette assemblée il y a quelque temps; à la situation d'escalade des tensions dans le Golfe, qui tient au conflit prolongé entre l'Iran et l'Iraq; à l'Afghanistan qui reste occupé par des troupes étrangères; à la situation explosive en Amérique centrale, qui n'a pas encore été réglée par l'accord récent intervenu entre les Etats de la région; à la Namibie où le peuple se voit encore refuser son autodétermination à une époque où le colonialisme est un anachronisme; à la situation également regrettable au Kampuchea où les troupes étrangères continuent d'être présentes; à Fidji, qui a tout récemment ajouté un autre élément de précarité dans cette zone; et plus près de chez nous, Chypre, qui reste une île divisée.

M. Fenech-Adami (Malte)

Tous les efforts déployés pour mettre un terme à cette tension et pour apporter la paix méritent non seulement nos louanges mais, ce qui est plus important encore, méritent le soutien réel de la communauté internationale. Chacun d'entre nous, chacun à sa manière, a un rôle à jouer; les Etats les plus puissants, aussi bien que les autres membres permanents du Conseil de sécurité, ont une responsabilité toute particulière. Tant qu'ils continueront à jouir de la situation privilégiée qui est la leur aux Nations Unies, ils doivent également assumer des responsabilités particulières. Nous aimerions pourtant souligner que nous ne partageons pas l'attitude simpliste de ceux qui considèrent que l'évolution du monde peut se résumer à la rivalité entre les superpuissances.

M. Fenech-Adami (Malte)

Les dépenses mondiale en matière d'armements qui se font, en général, au détriment du développement économique et social, particulièrement dans les pays en développement, ne sont pas un phénomène propre aux superpuissances. Il ne peut y avoir de producteur d'armes florissant sans acheteur; et une pléthore d'armements, qu'ils soient nucléaires ou classiques, ne peut qu'encourager les conflits et conduire à la tentation de faire valoir ses revendications par l'utilisation de ces armements. En tant que petite île dotée de forces armées négligeables, nous examinons la situation avec réalisme, pleinement conscient de ses implications sur notre sécurité, notre indépendance et notre intégrité territoriale.

Tout ce que je viens de dire met en relief le fait que, si nous avons tous une responsabilité mondiale - et, d'ailleurs, les Nations Unies ont bien été créées en conséquence directe d'un conflit mondial - de nombreux problèmes actuels sont de nature régionale. L'importance des régions n'a pas échappée aux fondateurs des Nations Unies, et le système comprend, de fait, des commissions économiques et sociales régionales. D'autres développements se sont produits depuis à l'échelon régional, aussi bien au sein qu'en marge des Nations Unies. Le temps est peut-être venu d'étudier sérieusement le rôle des institutions régionales du système, et leur contribution pratique à l'efficacité de la coopération dans les divers domaines de la sécurité et du développement économique et social. Il nous faudra peut-être compléter notre conception continentale de la région par d'autres notions, qui la recouvrent, mais d'égale valeur. La région méditerranéenne est l'une de celle qui vient naturellement à l'esprit; et, de fait, des progrès ont déjà été réalisés dans le domaine de l'environnement. Nous sommes heureux d'être le siège d'un centre régional des Nations Unies de lutte contre la pollution pétrolière.

Des centres régionaux pour le progrès des sciences et de la technologie marine sont prévus par les articles 276 et 277 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Aucun de ces centres n'a encore été créé. Mon gouvernement a proposé la création d'un tel centre pour la région méditerranéenne lors de la cinquième Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, à Athènes, en septembre dernier. Mon gouvernement a proposé que la structure du centre soit fondée sur les modèles des projets EUREKA et EUROMAR. Entre autres choses, cela signifierait que des entreprises à la fois publiques et privées, de même que des organisations nationales et internationales devraient être associées

M. Fenech-Adami (Malte)

au financement des projets jugés d'intérêt général. Nous estimons que la région méditerranéenne est un cadre idéal pour des entreprises pilotes de ce type, au sein desquelles la coopération de pays développés et de pays en développement présenterait des avantages mutuels.

Je voudrais souligner ici que les agences de financement dans les domaines du développement et de la coopération, aussi bien nationales qu'internationales, devraient orienter leur appui, beaucoup plus qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent, vers des projets de recherche scientifique et de développement technique. En effet, ces orientations ont été jusqu'à présent négligées; et c'est précisément dans ces domaines que les investissements sont le plus susceptible d'apporter la contribution la plus durable à l'amélioration des relations entre le Nord et le Sud.

La sécurité, l'indépendance et l'intégrité territoriale reposent sur la loi, mais si elles ne conduisent pas à une amélioration de la qualité de la vie et de la dignité de l'individu, elles restent autant de mots creux. En effet, nous sommes tous pleinement conscients des cas où la domination d'un peuple a été perpétuée; seul le nom des dominateurs a changé. La communauté internationale ne peut ignorer ni justifier une telle évolution.

Cependant, il y a aussi des cas dans lesquels, en dépit d'efforts sérieux de la part de gouvernements et d'Etats indépendants, l'objectif d'un développement économique et social viable n'a pas été atteint - très souvent du fait de circonstances sur lesquelles les gouvernements ont peu ou pas de contrôle. Lorsque ces circonstances résultent de causes extérieures dramatiques, telles que des catastrophes naturelles, la coopération mondiale semble être plus facilement disponible que pour une situation dont les causes sont chroniques et moins spectaculaires.

En tant que pays européen, Malte attend avec impatience le jour où l'Europe, de l'Atlantique à l'Oural, sera unie. Toutefois, cet idéal ne peut être réalisé que progressivement. En tant que nation d'Europe occidentale, de par sa nature, son histoire, sa culture, pour ne pas mentionner nos liens économiques et commerciaux privilégiés, Malte a depuis longtemps instauré une coopération avec la communauté économique européenne (CEE), grâce à un accord d'association. Mon gouvernement pense que le temps est maintenant venu de rechercher les conditions adéquates qui nous permettraient d'améliorer encore cette relation d'association en devenant membre à part entière de la communauté économique.

M. Fenech-Adami (Malte)

On sait bien que les questions politiques ne peuvent être séparées des questions économiques et sociales. Le développement de notre économie et de notre structure sociale est le corollaire des problèmes politiques plus larges. On reconnaît également que la sécurité et le développement sont nécessairement interdépendants. Malte, en tant que petit pays en développement, est conscient de la situation insatisfaisante de l'économie mondiale. C'est un motif de grave préoccupation pour nous que la communauté internationale ne soit pas encore parvenue à régler des problèmes tels que les déséquilibres externes et internes importants, l'instabilité des taux de change, la réduction des courants de ressources en direction des pays en développement, l'accès limité aux marchés, notamment pour les exportations des pays en développement, ainsi que le faible prix des produits de base.

Par la réalisation de programmes d'ajustement et par l'institution d'un large éventail de mesures et de réformes politiques, certains pays en développement ont connu des troubles économiques et sociaux très importants. Malte ne fait pas exception. En tant que petit pays en développement ayant une économie d'importation nette et dont les recettes à l'exportation proviennent essentiellement de produits manufacturés et du tourisme, l'environnement économique international joue un rôle déterminant pour notre économie.

La lutte de mon pays pour la viabilité économique doit être conduite en tenant compte des contraintes d'une économie insulaire en développement, limitée par sa taille et son manque de ressources. Il est essentiel par conséquent que les pays amis qui sont plus grands et plus forts que le nôtre nous aident à surmonter de telles difficultés.

L'économie mondiale traverse actuellement une phase difficile, et cela devrait être une raison supplémentaire pour renforcer la coopération entre les pays développés et les pays en développement, notamment entre exportateurs et importateurs, et entre les économies de marché et les économies centralisées, entre producteurs et consommateurs de produits de base. La tendance au protectionnisme est compréhensible, mais aucun progrès ne peut être réalisé s'il n'y a pas équilibre dans une répartition des bénéfices aussi large que possible entre les diverses parties.

M. Fenech-Adami (Malte)

Puis-je également prier les organisations et agences spécialisées des Nations Unies d'accroître leur aide financière et technique à Malte? Je voudrais d'ailleurs rappeler sur ce point le désaccord de mon pays quand au critère adopté par le système des Nations Unies et qui continue d'être utilisé pour l'évaluation de l'aide à offrir aux petits pays en développement comme le mien, à savoir le critère fondé sur le revenu national par habitant.

M. Fenech-Adami (Malte)

Cela a effectivement diminué les ressources dont le développement de mon pays a grand besoin. Si l'on a quelque peu réussi à renverser cette approche malavisée, il reste cependant beaucoup à faire pour permettre l'aboutissement des efforts des pays qui dépendent de l'assistance extérieure dans leur processus de développement.

Depuis des temps immémoriaux, Malte a été le creuset de différentes cultures. Des peuples de différentes nationalités ont transformé notre île en un microcosme de l'histoire mondiale. Nombre de touristes et de personnalités qui visitent notre pays reconnaissent que cette petite île de la Méditerranée, avec son patrimoine culturel très riche, son environnement stable et amical, pourrait être un lieu où les ressources humaines pourraient prospérer et où l'expérience nationale dans les domaines technique et éducatif pourraient fructueusement être mise à la disposition d'autres pays. Aujourd'hui, je voudrais réitérer l'offre de mon pays d'accueillir un centre international d'études universitaires doté des moyens nécessaires à l'organisation de programmes de formation, de réunions et de séminaires, où la recherche d'une compréhension par le dialogue et la négociation pourrait se faire dans une atmosphère paisible, où l'hospitalité chaleureuse traditionnelle du peuple de Malte pourrait profiter aux ressortissants d'autres pays. L'Institut océanographique international, l'Institut méditerranéen et l'Institut international de l'environnement sont déjà au service de la communauté internationale. La création à Malte, dans un proche avenir, d'un institut sur le vieillissement, dans le cadre des Nations Unies, contribuera plus avant à la formation des compétences nécessaires à la mise en oeuvre du Plan international d'action sur le vieillissement.

Au cours de ces derniers jours, l'Assemblée a entendu de nombreux orateurs se prononcer en faveur de la paix et de la coopération entre tous les Etats, de l'arrêt de tous les conflits armés, de réductions radicales et, parfois, de l'élimination de catégories complètes d'armes nucléaires, de la cessation des essais nucléaires, d'une réduction des dépenses militaires, d'accords sur le contrôle multilatéral des armements, de l'amélioration des conditions économiques et sociales de tous les peuples du monde, en particulier des pays en développement, de la promotion du respect des droits de l'homme et d'autres nobles causes.

Il faut rechercher d'urgence et énergiquement un accord sur ces questions complexes. Pendant 42 ans, cette organisation et ses institutions spécialisées ont

M. Fenech-Adami (Malte)

contribué à cette fin. Une chose est certaine : il subsiste de nombreux problèmes. Si ces objectifs nous ont toujours inspirés, nous sommes encore très loin d'un monde idéal.

Loin d'être découragés, les Maltais sont déterminés à poursuivre une politique étrangère indépendante pour le bien de notre peuple et en tant que contribution à la paix et à la stabilité de notre région et du reste du monde. Nous nous voulons les amis de tous et les ennemis de personne, et notre objectif est de contribuer à une solution pacifique des différends internationaux en renonçant à la violence et à la guerre comme instruments politiques.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la République de Malte pour l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

M. Edward Fenech-Adami, Premier Ministre de la République de Malte, est escorté de la tribune.

M. SHONGWE (Swaziland) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous transmettre, au nom de mon chef d'Etat, S. M. le Roi Mswati III, du Gouvernement et du peuple du Royaume du Swaziland, nos félicitations les plus chaleureuses pour votre élection bien méritée à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Votre élection à l'unanimité à la direction des travaux de cette session est une preuve manifeste de la confiance que cette assemblée a en vos grands talents de diplomate et en votre grande expérience des questions mondiales.

Je suis certain que sous votre direction éminente et grâce à vos avis compétents cette assemblée pourra s'occuper efficacement à la présente session des nombreux problèmes pressants et difficiles que connaît aujourd'hui l'humanité.

Permettez-moi également d'exprimer la plus sincère gratitude de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Choudhury, de la République du Bangladesh, qui a dirigé de façon tout à fait compétente nos débats au cours de la dernière session. Nous avons été très impressionnés par la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux et la clairvoyance dont il a fait preuve à propos des diverses questions qui préoccupent de plus en plus l'humanité. Sa capacité à encourager un esprit de compromis difficile mais essentiel dans la recherche de solutions aux problèmes internationaux a contribué largement au succès de la dernière session.

M. Shongwe (Swaziland)

La délégation du Royaume du Swaziland voudrait également exprimer sa sincère gratitude au Secrétaire général des Nations Unies et à tous ses collaborateurs pour les services inestimables qu'ils continuent fidèlement de rendre à la communauté internationale en veillant à ce que l'Organisation mondiale s'acquitte efficacement de son mandat qui consiste à préserver la paix et la sécurité internationales.

Quarante-deux années longues et fertiles en événements se sont écoulées depuis la création de l'Organisation en 1945. Depuis lors, cette organisation a joué un rôle capital comme instrument favorisant la paix et la sécurité internationales et comme instance indispensable à la coopération internationale dans un monde de plus en plus complexe et de plus en plus interdépendant. Beaucoup a été accompli au cours des 42 dernières années. Nous avons assisté à des transformations considérables de la carte politique mondiale; nous avons vu le démantèlement d'empires coloniaux et l'apparition de nombreuses jeunes nations qui, de l'obscurité totale et de la domination étrangère, sont passées à leur statut actuel de pleine souveraineté nationale, ce qui leur permet de jouer un rôle accru dans la détermination du destin de cette planète.

Bien que nous nous félicitions des succès remportés au cours des 42 dernières années, nous sommes encore douloureusement conscients de la présence persistante sur notre planète de plusieurs foyers de résistance obstinée au processus de décolonisation.

Il y a également des régions où les nobles principes de l'égalité et de la dignité de l'homme sont encore systématiquement foulés aux pieds et où un temps considérable et beaucoup d'énergie sont encore consacrés à mise au point d'un éventail de plans politiques pauvrement déguisés pour donner un air de respectabilité à la pratique inhumaine de la domination politique et de l'exploitation de l'homme par l'homme.

M. Shongwe (Swaziland)

Nous sommes cependant convaincus que les subterfuges politiques les plus brillants destinés à esquiver les questions essentielles ne peuvent remplacer la nécessité fondamentale de satisfaire les véritables aspirations des peuples à la justice économique, sociale et politique. Nous sommes tout aussi convaincus qu'aucune répression interne, aucune incursion armée dans des pays voisins ne peut réussir à instaurer une paix durable dans un pays qui prive la majorité de sa population de son droit fondamental à la liberté, à la justice économique et à une participation politique sur un pied d'égalité dans son propre pays.

En tant que nation éprise de paix qui croit fermement dans le règlement pacifique des différends politiques par la négociation, le Swaziland est profondément préoccupé par l'escalade de la violence et la fréquence croissante des assassinats politiques qui commencent à gagner notre propre territoire à un rythme accéléré. Nous sommes profondément préoccupés par cette violation flagrante de notre intégrité territoriale et nous sommes convaincus que la politique aveugle qui consiste à essayer de réduire au silence ses adversaires politiques en les assassinant n'arrêtera pas la vague des revendications des peuples à la liberté et à la justice et ne fera qu'accroître les effusions de sang et l'amertume et entraver le succès de toute réconciliation et coexistence pacifique.

De l'avis de ma délégation, il n'est pas juste que le peuple namibien continue d'être privé de son droit inné à l'autodétermination et à la pleine souveraineté nationale en raison du couplage de leur indépendance avec des considérations totalement étrangères de simple opportunisme idéologique. C'est pourquoi nous demandons instamment, au nom de l'équité et de la justice naturelle, que le peuple de la Namibie cesse d'être privé de son droit à la liberté pour des raisons d'idéologie politique et de rivalité internationale sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Nous estimons que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité doit être mise en oeuvre sans plus de délai.

La situation politique qui règne en Afrique australe ne fait pas qu'entraîner la violence et des souffrances humaines considérables; elle engendre également un énorme courant de réfugiés qui, fuyant les pays voisins, viennent chercher refuge au Swaziland. Conformément aux obligations qui lui incombent en vertu des conventions internationales pertinentes, le Swaziland fait tout son possible pour accueillir ces réfugiés et leur prêter l'assistance humanitaire voulue.

M. Shongwe (Swaziland)

Cependant, la population de réfugiés installée dans mon pays est devenue si importante que les autorités du Swaziland ont de plus en plus de difficulté à faire face à la situation. En conséquence, nous demandons à la communauté internationale d'accroître son assistance pour nous permettre de répondre à la demande sans cesse croissante d'installations de base au profit de ces malheureux.

Il existe actuellement dans le monde plusieurs autres zones de conflit qui continuent de requérir l'attention soutenue des Nations Unies. Il y a, par exemple, la guerre qui oppose depuis sept ans l'Iran à l'Iraq, les questions de la Palestine, du Liban, de l'Afghanistan, de la Corée, du Kampuchea, du Tchad, du Sahara occidental et de l'Amérique centrale pour n'en citer que quelques-unes. Bien que de l'avis de certains esprits chagrins, ces points chauds soient la preuve de l'incapacité des Nations Unies à régler les différends internationaux, ma délégation demeure convaincue que, moyennant la volonté politique voulue de la part de la communauté internationale, tous ces problèmes difficiles pourraient être réglés et la paix restaurée dans les régions troublées.

La guerre entre l'Iran et l'Iraq se transforme chaque jour un peu plus en un conflit mondial. La résolution que le Conseil de sécurité a adoptée à l'unanimité en juillet 1987 pour exiger un cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq, et qui prévoit, le cas échéant, l'imposition de sanctions à cet effet, doit bénéficier de l'appui sans réserve de tous les Etats Membres. Cette guerre regrettable prélève un énorme tribut sur les ressources humaines et matérielles des deux pays. Aussi l'adoption de la résolution sur le cessez-le-feu dans la guerre du Golfe, considérée comme l'une des rares mesures obligatoires approuvées unanimement par le Conseil de sécurité en 42 ans d'existence, représente-t-elle une initiative extrêmement bienvenue et opportune de la part de l'organisation mondiale. Nous espérons que le Conseil de sécurité continuera de faire preuve de la même unanimité s'agissant de restaurer la paix et la justice dans d'autres zones de conflit du monde.

Fidèle à sa ferme croyance dans le principe de l'autodétermination, le Swaziland appuie le droit inaliénable du peuple de l'Afghanistan à choisir lui-même la forme et l'idéologie qu'il entend donner à son gouvernement ainsi que la structure socio-économique de son pays, sans ingérence étrangère. A cet égard, ma délégation se félicite des efforts que déploie inlassablement le Secrétaire général

M. Shongwe (Swaziland)

pour trouver, par la négociation, le moyen d'assurer le retrait, le plus rapidement possible, de toutes les troupes étrangères de ce pays. En conséquence, nous espérons qu'un accord sur la question d'un temps limite mutuellement acceptable pour le retrait des troupes étrangères pourra être trouvé rapidement par les parties principales à ce conflit, de façon à permettre à nouveau à l'ensemble du peuple afghan de poursuivre son destin en paix.

Ma délégation appuie également la résolution des Nations Unies réclamant le retrait de toutes les troupes étrangères du Kampuchea ainsi que le rétablissement de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de ce pays. Nous sommes convaincus qu'une cessation rapide de l'intervention étrangère dans les affaires intérieures du Kampuchea contribuerait concrètement aux efforts louables faits par les pays de l'Asie du Sud-Est en faveur de la création d'une zone de paix dans cette partie du monde.

La situation politique tendue qui continue de diviser le Nord et le Sud de la Corée est une question à laquelle l'Organisation doit continuer de consacrer son attention. C'est pourquoi nous prions instamment la communauté internationale de continuer à favoriser le processus de réunification pacifique de la péninsule Coréenne par le dialogue et la négociation jusqu'à son aboutissement.

La plupart des pays en développement, comme le mien, sont largement tributaires, pour leurs recettes d'exportation, d'un éventail très limité de produits de base, ce qui fait que les fluctuations sensibles des prix des matières premières sur le marché mondial bouleversent sérieusement nos jeunes économies. Le problème du chômage dans les pays en développement prend rapidement des proportions critiques et risque d'avoir de graves conséquences pour la stabilité socio-politique de ces jeunes pays. L'accroissement du chômage résulte non seulement de la stagnation de la croissance économique de la plupart des pays en développement, mais également du fait que le nombre de ceux qui cherchent du travail augmente à un rythme que ne peut absolument pas soutenir le faible taux de croissance économique de ces pays.

Les problèmes économiques des pays en développement sont par ailleurs aggravés par les prix généralement bas des produits de base et les taux de change défavorables qui entraînent de sérieuses difficultés de balance des paiements et

M. Shongwe (Swaziland)

une pénurie chronique de devises étrangères dans ces pays, devises dont ils ont besoin pour payer leurs importations de produits essentiels et les pièces détachées nécessaires aux activités de production.

Le coût peu élevé des principaux produits de base d'exportation et les taux de change défavorables ajoutent au problème une autre dimension complexe, à savoir l'incapacité croissante de nombreux pays en développement à faire face au fardeau toujours plus lourd de la dette étrangère.

Ma délégation est par conséquent convaincue qu'il est nécessaire de prendre d'urgence, à l'échelle mondiale, des mesures appropriées pour stabiliser les taux de change internationaux si l'on veut que les économies des pays en développement, qui sont lourdement tributaires des rentrées de devises étrangères qu'ils tirent de l'exportation de leurs matières premières, soient protégées des effets néfastes des fluctuations débridées des taux de change.

De l'avis de ma délégation, il importe pour la survie économique des pays en développement qu'ils reçoivent toute l'assistance possible pour pouvoir se doter des moyens de transformer toujours davantage leurs propres matières premières. Cela leur permettra de créer les possibilités d'emploi dont ils ont tant besoin, et de renforcer la valeur de leurs exportations, d'élargir ainsi la base de leurs économies et de réduire par là même leur extrême vulnérabilité aux caprices actuels du marché international des produits de base.

M. Shongwe (Swaziland)

Nous sommes convaincus que si l'on situait les industries de transformation plus près des sources de matières premières dans les pays en développement, cette stratégie aurait des avantages économiques considérables tant pour les pays exportateurs que pour les pays importateurs, en ce sens que cela permettrait de réduire de façon considérable les coûts actuels élevés de transport encourus dans l'exportation de matières premières volumineuses dont la valeur unitaire est relativement faible.

Une stratégie de développement industriel de cette nature ne peut réussir que si elle s'accompagne de la volonté des nations développées de démanteler les multiples mesures tarifaires et autres mesures protectionnistes qui limitent actuellement l'accès aux marchés des pays industrialisés des produits finis ou semi-finis provenant des pays en développement.

Il va sans dire que tout programme de développement digne de ce nom dans les pays en développement ne peut réussir que si ces pays ont accès à des prêts de capitaux internationaux, avec des taux d'intérêt peu élevés et des périodes de remboursement d'une longueur raisonnable. Cela atténuerait sensiblement le problème actuel de la dette dont le fardeau se révèle trop lourd pour de nombreux pays en développement.

Je conclurai en exprimant l'espoir qu'à cette session l'Assemblée générale pourra examiner de façon positive et constructive les nombreux problèmes pressants auxquels se heurte l'humanité en cette décennie. Ma délégation prie instamment cette assemblée d'édifier des ponts de paix pour franchir les gouffres géants créés par des intérêts divers et conflictuels, afin que la liberté, l'égalité de l'homme et la justice puissent un jour véritablement triompher dans le monde.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Avant de lever la séance, j'aimerais présenter aux membres le programme provisoire des séances plénières pour le reste de la session, et leur faire part de certaines modifications au programme provisoire que j'avais annoncé le vendredi, 2 octobre.

Le jeudi, 15 octobre, dans l'après-midi, l'Assemblée abordera l'examen du point 22 "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique", du point 23 "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes" et du point 15 a) "Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité".

Le Président

Le mardi, 20 octobre, dans l'après-midi, l'Assemblée abordera l'examen dans le cadre du point 12 de l'ordre du jour, du Chapitre VI, section C du Rapport du Conseil économique et social, qui traite de la prévention et de la lutte contre le Syndrome immuno-déficitaire acquis (Sida), après quoi l'Organisation mondiale de la santé fera un exposé sur le Sida.

Le mercredi, 21 octobre, dans l'après-midi, l'Assemblée examinera le point 15 b) "Election de dix-huit membres du Conseil économique et social".

Le jeudi, 22 octobre, dans l'après-midi, l'Assemblée examinera le point 20 "Retour ou restitution de biens culturels à leurs pays d'origine".

En ce qui concerne le programme provisoire des séances plénières pour le mois de novembre, les délégations voudront bien noter que le mercredi, 4 novembre, l'Assemblée abordera l'examen du point 36 "Question de Namibie".

L'Assemblée commencera l'examen du point 31 "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales", le lundi, 9 novembre.

Dans l'après-midi du mardi, 10 novembre, l'Assemblée examinera le point 27 "Zone de paix et de coopération de l'Atlantique sud".

Dans la matinée du mercredi, 11 novembre, l'Assemblée examinera le point 29 "Question de l'île comorienne de Mayotte" et le point 15 c) "Election de cinq membres de la Cour internationale de Justice".

Le jeudi, 12 novembre, l'Assemblée abordera le point 30 "Arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986 dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci : nécessité d'une application immédiate".

Dans la matinée du lundi, 16 novembre, l'Assemblée examinera le point 32 "Droit de la mer" et, dans l'après-midi, abordera l'examen du point 37 "Question des îles Falkland (Malvinas)".

L'Assemblée commencera l'examen du point 33 "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain" dans la matinée du mardi, 17 novembre, et poursuivra l'examen du point 37 "Question des îles Falkland (Malvinas)" dans l'après-midi de ce même jour.

Le lundi, 23 novembre, l'Assemblée commencera l'examen du point 38 "Question de Palestine".

Le Président

Dans la matinée du vendredi, 27 novembre, l'Assemblée examinera le point 7 "Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies", le point 11 "Rapport du Conseil de sécurité" et le point 40 "Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire".

Le vendredi, 27 novembre, dans l'après-midi, l'Assemblée examinera le point 35 "Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste".

Le mardi, 1er décembre, l'Assemblée abordera l'examen du point 39 "La situation au Moyen-Orient".

Le jeudi, 3 décembre, l'Assemblée examinera le point 18 "Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux".

En outre, la Conférence pour les annonces de contributions aux activités de développement se tiendra le mardi, 3 novembre et le mercredi, 4 novembre, et l'annonce de contributions volontaires aux programmes de 1988 du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés aura lieu à la séance du matin, le jeudi, 19 novembre; et l'annonce des contributions volontaires aux programmes de 1988 de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) aura lieu au cours de la séance de l'après-midi, le lundi, 23 novembre.

Il va sans dire que les rapports des grandes commissions seront examinés au fur et à mesure qu'ils seront disponibles.

La séance est levée à 13 h 10.